



**GROUPE CANACCORD GENUITY INC.
NOTICE ANNUELLE**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Le 25 juin 2018

Table des matières

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
<i>Nom, adresse et constitution en société</i>	4
<i>Relations intersociétés</i>	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	6
<i>Introduction</i>	6
<i>Historique des trois derniers exercices</i>	8
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	12
<i>Vue d'ensemble</i>	12
<i>Canaccord Genuity</i>	13
<i>Gestion de patrimoine Canaccord Genuity</i>	17
<i>Non sectoriel et autres</i>	22
<i>Régimes de paiement fondé sur des actions</i>	23
<i>Structure de gestion des risques et gouvernance</i>	27
<i>Facteurs de risque</i>	32
DIVIDENDES	45
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	46
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	46
<i>Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions de la Société</i>	48
MARCHÉ DES TITRES	50
<i>Cours et volume de négociation</i>	50
TITRES BLOQUÉS	51
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	52
<i>Nom, fonction et actionnariat</i>	52
<i>Conflits d'intérêts</i>	54
POURSUITES	54
INTÉRÊT DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES	56
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	56
CONTRATS IMPORTANTS	56
EXPERTS	56
HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS EXTERNES	57
COMITÉS	57
<i>Comité d'audit</i>	57
<i>Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération</i>	59
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	60
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	61

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des « énoncés prospectifs » (au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières). Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes, les croyances, les plans, les estimations et les intentions de la direction, ainsi que des énoncés similaires concernant des événements futurs, des résultats, des circonstances, la performance ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, y compris la situation commerciale et économique, et la croissance, les résultats d'exploitation, la performance et les perspectives et possibilités d'affaires de la Société. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que « peut », « sera », « devrait », « prévoir », « projeter », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire », « éventuel », « continuer », « cibler », « avoir l'intention de », « entendre », « pouvoir » ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'il évalue ces énoncés, le lecteur devrait expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société ainsi que dans son rapport annuel et la présente notice annuelle déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, de même que les facteurs dont il est question aux rubriques « Gestion des risques » et « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle qui abordent le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque juridique, le risque de cybersécurité et le risque lié à la réglementation. Les principaux facteurs ou hypothèses utilisés par la Société pour élaborer les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux dont il est question à la rubrique « Perspectives pour l'exercice 2019 » du rapport de gestion annuel et ceux abordés de temps à autre dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société et dans son rapport annuel et la présente notice annuelle déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La liste qui précède n'est pas exhaustive de tous les facteurs de risque possibles qui peuvent influencer sur les résultats réels. Le lecteur doit tenir compte du fait que la liste des principaux facteurs et hypothèses qui précède n'est pas exhaustive.

Bien que les renseignements prospectifs figurant dans le présent document soient fondés sur des hypothèses raisonnables selon la direction, rien ne garantit que les résultats réels y seront conformes. Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont faits en date du présent document et ne doivent pas être considérés comme représentant les vues de la Société à toute date subséquente à la date du présent document. Certains énoncés figurant dans ce document peuvent être considérés comme des « perspectives financières » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et ces perspectives financières peuvent ne pas être appropriées à des fins autres que celles du présent document. Sauf si la législation sur les valeurs mobilières applicable l'y oblige, la Société ne s'engage aucunement, et plus précisément renonce, à mettre à jour ou à modifier publiquement des énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Notes

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, « Société » renvoie à Groupe Canaccord Genuity Inc. et à ses filiales directes et indirectes. « Canaccord Genuity » renvoie au secteur du financement de sociétés et des marchés des capitaux de la Société, et « Gestion de patrimoine Canaccord Genuity », aux activités de gestion de patrimoine.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme « exercice » utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois prenant fin le 31 mars de cette année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2018 et sont exprimés en dollars canadiens.

Structure de l'entreprise

Nom, adresse et constitution en société

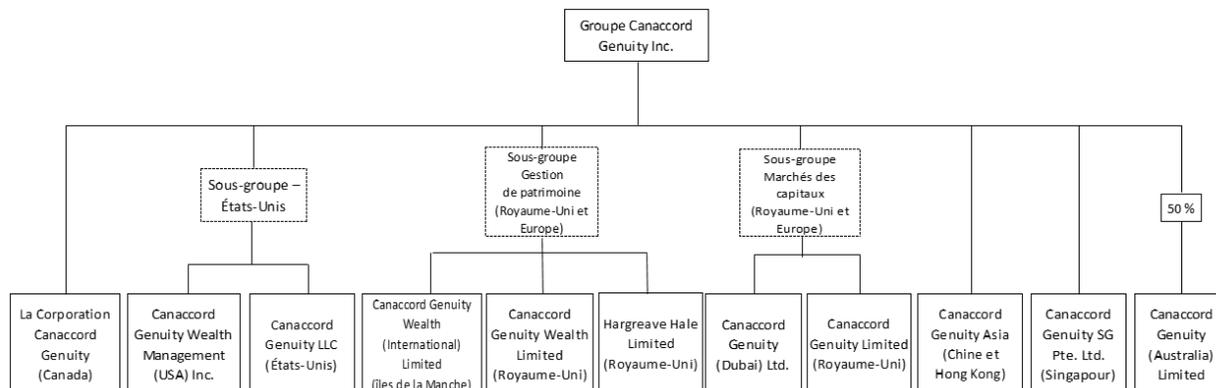
Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1^{er} avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd. La Société a changé sa dénomination sociale pour Financière Canaccord Inc. le 1^{er} décembre 2009 et pour Groupe Canaccord Genuity Inc. le 1^{er} octobre 2013.

Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 400 – 725 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5.

Des renseignements sur les principales filiales de la Société se trouvent à la note 22 des états financiers consolidés annuels de la Société qui figurent à la page 106 du rapport annuel.

Relations intersociétés

Structure de Groupe Canaccord Genuity Inc.



L'organigramme ci-dessus présente les principales sociétés d'exploitation de Groupe Canaccord Genuity Inc.

La Société détient 50 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd et de Canaccord Genuity (Australia) Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en date du 31 mars 2018, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd (58 % au 31 mars 2017).

La Société détient, directement ou indirectement, toutes les actions en circulation des filiales suivantes, à l'exception de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd et de Canaccord Genuity (Australia) Limited, comme il a déjà été mentionné.

Dénomination de la filiale ¹	Pays de constitution en société	Participation en %	Activité principale
Canaccord Genuity Corp.	Canada	100 %	Marchés des capitaux et gestion de patrimoine – Canada
CG Investments Inc.	Canada	100 %	Marché des capitaux – Canada
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	Marchés des capitaux – Europe
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	Gestion de patrimoine – îles de la Manche
Canaccord Genuity Financial Planning Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Wealth Group Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Hargreave Hale Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	Marchés des capitaux – Royaume-Uni
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux – États-Unis
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	Gestion de patrimoine – États-Unis
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd ²	Australie	50 %	Marchés des capitaux – Australie
Canaccord Genuity (Australia) Limited ²	Australie	50 %	Marchés des capitaux – Australie
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	Marchés des capitaux – Hong Kong
加通贝祥（北京）投资顾问有限公司 (Canaccord Genuity (Beijing) Asia Limited)	Chine	100 %	Marchés des capitaux – Chine
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	Marchés des capitaux – Hong Kong
Canaccord Genuity (Dubai) Ltd.	Émirats arabes unis	100 %	Marchés des capitaux – Dubaï
Canaccord Genuity SG Pte. Ltd	Singapour	100 %	Marchés des capitaux – Singapour

- 1) Outre les principales filiales susmentionnées, on compte certaines filiales d'exploitation et de portefeuille plus petites : Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd., Canaccord Asset Management Inc., Canaccord Adams Financial Group Inc., Collins Stewart Inc., Canaccord Adams (Delaware) Inc., Canaccord Adams BC ULC, Canaccord Genuity Securities LLC, Stockwave Equities Ltd., CLD Financial Opportunities Limited, Canaccord Genuity Hawkpoint Limited, Canaccord Genuity Management Company Limited, Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd., Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited, Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited et The Balloch Group Limited. La Corporation Canaccord Genuity est aussi membre unique de Canaccord Genuity Foundation, organisme de bienfaisance enregistré canadien.
- 2) La Société détient 50 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd et de Canaccord Genuity (Australia) Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en date du 31 mars 2018, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd (58 % au 31 mars 2017).

Développement général de l'entreprise

Introduction

La Société, par l'entremise de ses diverses sociétés remplacées, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, la Société a adopté une stratégie de croissance ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs indépendants du Canada. Pour y arriver, la Société a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

La Société investit continuellement dans ses employés, ses systèmes de TI et dans son infrastructure, ce qui lui a permis de devenir une société mondiale indépendante de financement de sociétés qui mène ses activités dans 10 pays. Aujourd'hui, Groupe Canaccord Genuity Inc. compte sur :

- un groupe des marchés des capitaux mondiaux intégré qui fournit des services de financement et de consultation à un vaste éventail de sociétés clientes; des services mondiaux de vente et de négociation pour les clients institutionnels; et une couverture de recherche exhaustive sur un ensemble grandissant de sociétés;
- un vaste réseau de bureaux de gestion de patrimoine partout au Canada, au Royaume-Uni et en Europe et en Australie. Regroupant 142 équipes de conseillers¹ au Canada, 188 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe et 7 conseillers en Australie au 31 mars 2018, les activités de gestion de patrimoine de la Société fournissent des solutions en matière de planification financière et de gestion de patrimoine ainsi que des services de négociation à l'intention des particuliers, des institutions et intermédiaires et des organismes de bienfaisance.

La nature indépendante de la Société signifie que la Société est libre des contraintes institutionnelles qui touchent parfois les plus grandes institutions financières. Cette indépendance permet à la Société d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et lui donne la capacité d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

La Société a affecté des ressources considérables pour accroître sa présence à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, la Société exerce des activités sur les marchés des capitaux en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Asie, en Australie et au Moyen-Orient. Ces bureaux sont axés sur la prestation de services aux sociétés et aux institutions clientes de la Société sur place et à l'étranger. Compte tenu de son expertise des marchés des capitaux, conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux dans neuf pays, la Société demeure dans une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

Les faits saillants qui suivent de la Société se sont produits au cours de l'exercice 2018 :

- Le 1^{er} juin 2017, la Société a annoncé que le taux de dividendes sur ses actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (les « actions privilégiées de série C ») serait de 4,993 % par année pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.
- Le 16 juin 2017, la Société a annoncé que le nombre d'actions privilégiées de série C déposées aux fins de conversion en actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (les « actions privilégiées de série D ») était inférieur au nombre minimal requis et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise.
- Le 5 juillet 2017, la Société a annoncé qu'elle avait convenu d'acquérir Hargreave Hale Limited (« Hargreave Hale »), une entreprise de gestion de placements et de patrimoine indépendante de premier plan établie au Royaume-Uni, et ce, par l'entremise de son entreprise de gestion de patrimoine établie au Royaume-Uni et en Europe, Canaccord Genuity Wealth Management (« CGWM (R.-U.) »). Cette

¹ Les équipes de conseillers comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

transaction a été conclue le 18 septembre 2017 et la Société a acquis la totalité de Hargreave Hale pour une contrepartie au comptant et différée de 52,1 millions £ (86,0 millions \$ CA) et une contrepartie éventuelle additionnelle pouvant atteindre 27,5 millions £ (45,4 millions \$ CA). La contrepartie éventuelle sera payable sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans et est soumise à l'atteinte de certaines cibles de rendement liées à la conservation et à la croissance des actifs des clients et des produits ainsi qu'à un montant déterminé en fonction des activités de gestion de fonds. La contrepartie au comptant a été financée en partie par une facilité de crédit fournie à CGWM (R.-U.) par National Westminster Bank plc et HSBC Bank plc d'un montant de 40,0 millions £ (72,5 millions \$ CA au 31 mars 2018). Si elle est versée, la contrepartie éventuelle additionnelle sera financée par les flux de trésorerie liés aux activités courantes.

La Société a passé en charges des frais connexes à l'acquisition de 6,7 millions \$ et des frais de restructuration de 2,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018. En outre, la Société a passé en charges des paiements incitatifs liés à l'atteinte de cibles financières et autres critères de rendement de 1,5 million \$ qui sont inclus dans les frais de développement. La Société s'attend à ce que des coûts supplémentaires liés à ces paiements incitatifs d'environ 13,0 millions £ (23,4 millions \$ CA) soient inscrits à titre d'éléments importants sur une période d'évaluation de quatre ans.

- Le 1^{er} août 2017, Canaccord Genuity Acquisition Corp. (« CGAC »), société d'acquisition à vocation spécifique nouvellement constituée aux fins de l'acquisition admissible d'une ou de plusieurs sociétés, a annoncé la clôture de son premier appel public à l'épargne visant des parts à droit de vote restreint de catégorie A d'un montant de 30,0 millions \$. Détenant une participation d'environ 26,2 % dans CGAC, le commanditaire de CGAC est une filiale en propriété exclusive de la Société. Le 11 juin 2018, CGAC a annoncé la fusion proposée (la « fusion ») avec Spark Power Corp. Cette fusion constituera une fusion admissible pour CGAC.
- Le 11 août 2017, la Société a annoncé le dépôt d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») qui lui permet de racheter, du 15 août 2017 au 14 août 2018, des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles. Grâce à cette démarche, la Société peut racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. Le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société lors du dépôt de l'OPRCNA. Aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'OPRCNA actuelle ou de l'OPRCNA précédente au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.
- Le 25 avril 2018, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant à acquérir Jitneytrade Inc. et Finlogik Inc. directement et par l'acquisition de Finlogik Capital Inc. Jitneytrade Inc. est un courtier à accès direct et un négociateur de contrats à terme et d'options sur actions au Canada. Finlogik Inc. propose au marché canadien des solutions à valeur ajoutée en technologie financière. L'acquisition a été conclue le 6 juin 2018.
- Dans le cadre de sa réunion du 6 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé la création d'un nouveau régime d'options sur actions liées au rendement, assujettie à l'approbation des actionnaires, et l'attribution, dont la date d'attribution est le 14 juin 2018 et le prix d'exercice est de 6,73 \$ l'action, assujettie à la ratification des actionnaires, de 6 220 000 options sur actions liées au rendement aux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales d'exploitation. Les options seront attribuées aux termes du régime d'options sur actions liées au rendement de la Société qui sera présenté aux actionnaires aux fins d'approbation à l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu le 2 août 2018. L'attribution est assujettie à la ratification dans le cadre de cette assemblée. Les options, dont le prix d'exercice est de 6,73 \$ l'action, ont une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement seront également assujetties aux conditions d'acquisition liées à la performance (cours de l'action) sur le marché, et seront assorties d'un plafond sur les paiements égal à trois fois le prix d'exercice. L'approbation et la ratification des actionnaires seront prises en considération au cours de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 2 août 2018.

En plus de sa croissance et de son expansion, la Société continue de maintenir une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise qui lui permet d'attirer des professionnels chevronnés et de les garder. La Société a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses employés des marchés des capitaux, ses professionnels de la gestion de patrimoine et son effectif de soutien.

Historique des trois derniers exercices

Par l'entremise de ses principales filiales, la Société est une entreprise de services financiers de plein exercice indépendante et de premier plan, qui exerce ses activités dans deux des principaux segments du secteur des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de sociétés, d'institutions et de particuliers.

La Société continue de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- sa force sur les marchés des capitaux et son expertise de ceux-ci en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe, à Dubaï, en Australie ainsi qu'en Asie;
- des relations solides avec sa clientèle composée de particuliers, d'entreprises et d'institutions;
- des activités internationales de négociation intégrées à l'échelle mondiale;
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque;
- une couverture de recherche ciblée, adéquate et complète.

Au cours des trois derniers exercices, la Société s'est concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions, Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity, et de son infrastructure d'exploitation de ses activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde. La Société a aussi renforcé l'attention portée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses activités.

En qualité de société de financement de sociétés, la Société tire ses produits des activités ordinaires surtout des commissions sur ventes, de la prise ferme et des honoraires de consultation, et des activités de négociation à titre de contrepartiste. Les activités de la Société ont tiré avantage de la stabilisation de la situation sur les marchés financiers, surtout en Amérique du Nord et en Europe. Les produits des activités ordinaires de la Société ont augmenté de 16,3 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 par rapport à l'exercice précédent.

Régions géographiques

Depuis le T3 de l'exercice 2017, les résultats d'exploitation de nos activités en Australie sont présentés comme une région séparée. Avant le T3/17, l'Australie était incluse dans les Autres établissements à l'étranger. Depuis le T3 de l'exercice 2017 également, nos activités à Dubaï, qui étaient auparavant comprises dans les Autres établissements à l'étranger, sont maintenant incluses dans Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe. Notre secteur géographique Autres établissements à l'étranger comprend dorénavant nos activités en Asie, notamment à Singapour, en Chine et à Hong Kong, et comprenait également nos anciennes activités à Singapour et à la Barbade avant la vente ou la fermeture. Ces reclassements témoignent de la contribution croissante de l'Australie et de l'association entre le Royaume-Uni et Dubaï. Aux fins des analyses présentées dans le présent rapport, les activités de Canaccord Genuity au Royaume-Uni, en Europe et à Dubaï sont indiquées comme étant « au Royaume-Uni ».

Les produits des activités ordinaires de la Société pour la période de trois ans close le 31 mars 2018 s'établissent comme suit :

Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars			
<i>(en milliers \$ CA)</i>	2018	2017	2016
	461 937	396 741	376 817
Commissions et honoraires	\$	\$	\$
Financement de sociétés	282 195	196 129	132 029
Honoraires de consultation	122 372	130 749	160 180
Négociation à titre de contrepartiste	113 921	119 040	85 559
Intérêts	27 875	16 847	16 830
Divers	14 577	20 040	16 390
Total	1 022 877	879 546	787 805
	\$	\$	\$

Le tableau suivant présente la répartition des produits des activités ordinaires de la Société par secteur d'activité pour la période de trois ans close le 31 mars 2018 :

Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars			
<i>(en milliers \$ CA)</i>	2018	2017	2016
	637 556	598 391	532 270
Canaccord Genuity	\$	\$	\$
Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	370 265	267 111	246 567
Non sectoriel et autres	15 056	14 044	8 968
Total	1 022 877	879 546	787 805
	\$	\$	\$

Exploitation par région

Les produits des activités ordinaires de la Société par région pour la période de trois ans sont les suivants :

Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars			
<i>(en milliers \$ CA)</i>	2018	2017	2016
Canada	397 053	298 816	247 021
	\$	\$	\$
Royaume-Uni et Europe ¹	329 841	281 631	283 837
États-Unis	238 933	237 142	218 965
Australie	57 022	59 693	31 138
Autres établissements à l'étranger ²	28	2 264	6 844
Total	1 022 877	879 546	787 805
	\$	\$	\$

¹⁾ Comprend les activités à Dubaï.

²⁾ Notre secteur géographique Autres établissements à l'étranger comprend dorénavant nos activités en Asie, notamment à Singapour, en Chine et à Hong Kong, et comprenait également nos anciennes activités à Singapour et à la Barbade avant la vente ou la fermeture. La vente de nos anciennes activités à Singapour a été conclue au T1 de l'exercice 2018 et nos anciennes activités à la Barbade ont pris fin au T4 de l'exercice 2016.

Les produits des activités ordinaires au Canada sont tirés des secteurs Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les produits des activités ordinaires provenant du Royaume-Uni et de l'Europe ont surtout été générés par les secteurs Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Aux États-Unis, les produits des activités ordinaires ont été principalement tirés du secteur Canaccord Genuity, dont environ 1,3 % était attribuable au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au cours de l'exercice 2018. En

Australie, les produits des activités ordinaires ont aussi été principalement tirés des activités de Canaccord Genuity, dont environ 8,7 % étaient attribuables au total des produits des activités ordinaires généré par le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au cours de l'exercice 2018. Les produits des activités ordinaires provenant des Autres établissements à l'étranger ont été entièrement tirés du secteur Canaccord Genuity.

Au cours de l'exercice 2018, Canaccord Genuity a participé à un certain nombre de transactions importantes :

- Canaccord Genuity a été chef de file pour 178 transactions à l'échelle internationale, chacune dépassant 1,5 million \$ CA, mobilisant ainsi un produit total de 6,1 milliards \$ CA. Sur ces transactions :
 - le secteur du Canada a été chef de file pour 131 transactions, qui ont recueilli 3,5 milliards \$ CA;
 - le secteur du Royaume-Uni, de l'Europe et de Dubaï a été chef de file pour 14 transactions, qui ont totalisé 1,8 milliard \$ CA;
 - le secteur des États-Unis a été chef de file pour 16 transactions, qui ont récolté 650 millions \$ CA;
 - le secteur de l'Australie a été chef de file pour 17 transactions, qui ont mobilisé 149 millions \$ CA.
- Comprenant les 178 transactions menées à l'échelle internationale, Canaccord Genuity a participé à un total de 455 transactions dans le monde, chacune dépassant 1,5 million \$ CA, mobilisant ainsi un produit brut de 34,5 milliards \$ CA. Sur ces transactions :
 - le secteur du Canada a participé à 334 transactions, qui ont recueilli 21,6 milliards \$ CA;
 - le secteur du Royaume-Uni, de l'Europe et de Dubaï a participé à 22 transactions, qui ont totalisé 3,4 milliards \$ CA;
 - le secteur des États-Unis a participé à 67 transactions, qui ont récolté 8,8 milliards \$ CA;
 - le secteur de l'Australie a participé à 32 transactions, qui ont mobilisé 659,6 millions \$ CA.
- Les transactions de financement de sociétés importantes pour Canaccord Genuity ont compris les suivantes :
 - Une transaction de 267,7 millions £ pour HICL Infrastructure Company à la Bourse de Londres
 - Un premier appel public à l'épargne de 200,0 millions £ pour Triple Point Social Housing REIT plc à la Bourse de Londres
 - Deux transactions totalisant 312,5 millions \$ US pour Atara Biotherapeutics au Nasdaq
 - Une transaction de 187,5 millions £ pour Aberdeen Standard European Logistics Income plc à la Bourse de Londres
 - Une transaction de 260,2 millions \$ US pour Xencor, Inc. au Nasdaq
 - Quatre transactions totalisant 210,7 millions \$ US pour Helios + Matheson au Nasdaq
 - Trois transactions totalisant 243,6 millions \$ CA pour The Hydrothecary Corporation à la Bourse de croissance TSX
 - Deux transactions totalisant 250,5 millions \$ AU pour Cooper Energy Limited à la Bourse d'Australie
 - Une transaction de 200,0 millions \$ CA pour Cobalt 27 Capital Corp. à la Bourse de croissance TSX
 - Un premier appel public à l'épargne de 125,0 millions \$ CA pour Cannabis Strategies Acquisition Corp. à la Bourse de Toronto
 - Une transaction de 151,0 millions \$ AU pour Infigen Energy Limited à la Bourse d'Australie
 - Un premier appel public à l'épargne de 173 millions £ pour Baillie Gifford US Growth Trust plc à la Bourse de Londres
 - Quatre transactions totalisant 489 millions \$ CA pour Aurora Cannabis Inc. à la Bourse de Toronto
 - Une transaction de 92,4 millions \$ CA pour Osisko Mining à la Bourse de Toronto
 - Une transaction de 95 millions £ pour IQE plc à l'AIM
 - Une transaction de 140,0 millions \$ CA pour DHX Media Ltd. à la Bourse de Toronto
 - Une transaction de 132,8 millions \$ CA pour MedReleaf à la Bourse de Toronto
 - Une transaction de 58,8 millions £ pour acceso Technology Group plc à l'AIM
 - Un premier appel public à l'épargne de 63,6 millions \$ US pour Zymeworks à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto
 - Une transaction visant à mobiliser un capital de 90 millions £ pour Oxenwood Real Estate dans le cadre de l'acquisition de Ultrabox Logistics Portfolio
 - Une transaction de 80,0 millions \$ CA pour Brio Gold à la Bourse de Toronto

- Une transaction de 75,6 millions \$ CA pour SolGold plc à la Bourse de Toronto et à la Bourse de Londres
- Une transaction de 57,6 millions £ pour The Renewables Infrastructure Group Limited à la Bourse de Londres
- Une transaction de 47,4 millions \$ US pour Savara Inc. au Nasdaq
- Une transaction de 49,1 millions \$ US pour VBI Vaccines au Nasdaq
- Une transaction de 60,0 millions \$ AU pour CANN Group Limited à la Bourse d’Australie
- Une transaction de 52,2 millions £ pour Ediston Property Investment Company PLC à la Bourse de Londres
- Une transaction de 65,3 millions \$ US en deux tranches pour Neovasc Inc. au Nasdaq et à la Bourse de Toronto
- Un premier appel public à l’épargne de 60,0 millions \$ US pour BioXcel Therapeutics Inc.
- Une transaction de 43,9 millions \$ CA pour Global Blockchain Technologies Corp. à la Bourse de croissance TSX
- Au Canada, Canaccord Genuity a participé à la mobilisation de 838,9 millions \$ pour des émissions d’obligations gouvernementales et des émissions d’obligations de sociétés.
- Les transactions de fusions et acquisitions et de consultation importantes ont compris les suivantes :
 - Conseiller de Broken Coast Cannabis Inc. dans le cadre de sa vente à Aphria Inc. pour un montant de 273 millions \$ CA
 - Conseiller de Cape plc dans le cadre de sa vente à Altrad Investment Authority SAS pour un montant de 575 millions £
 - Conseiller de Nuuvera dans le cadre de sa vente à Aphria Inc. pour un montant de 787 millions \$ CA
 - Conseiller de Polaris Materials dans le cadre de sa vente de 309 millions \$ CA à U.S. Concrete
 - Conseiller de Sandvine Corporation dans le cadre sa vente à Francisco Partners and Procera Networks pour un montant de 562 millions \$ CA
 - Conseiller de Aurora Cannabis dans le cadre de son acquisition de CanniMed Therapeutics Inc. pour un montant de 1,2 milliard \$ CA
 - Conseiller de DCC plc dans le cadre de la vente de DCC Environmental pour un montant de 219,0 millions £
 - Conseiller de HLD/Dentressangle dans le cadre de son acquisition de Kiloutou pour un montant de 1,5 milliard €
 - Conseiller de Ardian dans le cadre de la vente de Trescal à OMERS Private Equity pour un montant de 670 millions €
 - Conseiller de Thoma Bravo et Motus dans le cadre de l’acquisition par Thoma Bravo des plateformes de gestion de véhicules de premier plan de Motus et Runzheimer
 - Conseiller de Rockspring Property Holdings Limited dans le cadre de sa vente à PATRIZIA Immobilien AG
 - Conseiller de Outpatient Imaging Affiliates, LLC dans le cadre de sa vente à ICV Partners
 - Conseiller de Monitise plc dans le cadre sa vente à Fiserv, Inc. pour un montant de 75 millions £
 - Conseiller de OSRAM Licht AG dans le cadre de son acquisition de Digital Lumens
 - Conseiller de Sientra Inc. dans le cadre de son acquisition de Miramar Labs
 - Conseiller de Gaming Nation dans le cadre de sa vente de 44 millions \$ CA à Orange Capital
 - Conseiller de SignUpGenius Inc. dans le cadre de la recapitalisation de la participation majoritaire de Providence Equity Partners
 - Conseiller de Halt Medical Inc. dans le cadre de sa vente à Acesa AssetCo LLC en vertu de la section §363 du U.S. bankruptcy code
 - Conseiller de DHX Media dans le cadre de son acquisition de Peanuts and Strawberry Shortcake pour un montant de 345 millions \$ US
- Au 31 mars 2018, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity comptait 142 équipes de conseillers au Canada¹,

¹ Les équipes de conseillers en placement comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d’un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du

soit une équipe de plus qu'au 31 mars 2017.

- Gestion de patrimoine Canaccord Genuity comptait également 188 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe en date du 31 mars 2018, soit 70 experts en placement et gestionnaires de fonds de plus qu'au 31 mars 2017.

Description des activités

Vue d'ensemble

Les activités de la Société sont divisées en deux secteurs opérationnels : Canaccord Genuity (financement de sociétés et activités sur les marchés des capitaux) et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Ensemble, ces activités offrent un vaste éventail de produits complémentaires de placement, de services de courtage et de services de financement de sociétés aux institutions, aux sociétés et aux particuliers clients de la Société. Le secteur administratif de la Société est désigné sous le nom de Non sectoriel et autres.

Canaccord Genuity Environ 730 employés	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (mondial) Environ 938 employés
<i>Recherche</i> <i>Ventes et transactions institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Fusions et acquisitions et services de consultation</i> <i>Capital de risque</i> <i>Transactions internationales et activités à titre de contrepartiste</i> <i>Transactions sur titres à revenu fixe</i>	<i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes gérés</i> <i>Comptes à frais fixes</i> <i>Services de gestion de patrimoine</i> <i>Assurance et planification successorale</i> <i>Gestion de portefeuille</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Chicago, Nashville, Minneapolis, Washington, Dublin, Paris, Melbourne, Sydney, Perth, Singapour, Hong Kong et Dubaï 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 bureaux à l'échelle du Canada, dont 4 convertis à la plateforme de gestion de patrimoine indépendante • 142 équipes de conseillers au Canada • 12 bureaux au Royaume-Uni et en Europe • 188 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe • 7 conseillers en Australie
<ul style="list-style-type: none"> • Produits des activités ordinaires de 637,6 millions \$ pour l'exercice 2018 • Canaccord Genuity a été chef de file pour 178 transactions à l'échelle mondiale, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 6,1 milliards \$. Également à l'exercice 2018, l'équipe a participé à 455 transactions dans le monde, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 34,5 milliards \$. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canada – 334 transactions de financement d'une valeur totale de 21,6 milliards \$ ▪ Royaume-Uni, Europe et Dubaï – 22 transactions de financement d'une valeur totale de 3,4 milliards \$ ▪ États-Unis – 67 transactions de financement d'une valeur totale de 8,8 milliards \$ ▪ Australie – 32 transactions de financement d'une valeur totale de 659,6 millions \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits des activités ordinaires de 370,3 millions \$ pour l'exercice 2018 • Actifs sous gestion au Canada (discrétionnaires) de 2,8 milliards \$ • Actifs sous administration au Canada de 15,6 milliards \$ • Actifs sous gestion au Royaume-Uni et en Europe (discrétionnaires et non discrétionnaires) de 44,9 milliards \$ • Actifs sous gestion en Australie de 0,8 milliard \$
Non sectoriel et autres Environ 288 employés	

nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Conformité et gestion des risques
 Finances
 Technologies de l'information
 Service juridique
 Exploitation
 Services de courtage de correspondance Pinnacle

Canaccord Genuity

Canaccord Genuity compte environ 730 employés et professionnels dans ses bureaux situés à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Chicago, Minneapolis, Nashville, Washington, Dublin, Paris, Melbourne, Sydney, Hong Kong et Dubaï. Sur le plan géographique, Canaccord Genuity est composée des divisions suivantes :

- Canada (Canaccord Genuity)
- Royaume-Uni et Europe, y compris nos activités à Dubaï (Canaccord Genuity)
- États-Unis (Canaccord Genuity)
- Participation de 58 % en Australie (58 % au 31 mars 2017) (Canaccord Genuity)
- Autres établissements à l'étranger (Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited, Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited)

Produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity

(en milliers \$ CA)	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2018	2017	2016
Canada	216 106	155 411	131 399
	\$	\$	\$
Royaume-Uni et Europe ¹	128 458	146 812	145 478
États-Unis	235 942	234 211	217 411
Australie	57 022	59 693	31 138
Autres établissements à l'étranger ²	28	2 264	6 844
Total des produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity	637 556	598 391	532 270
	\$	\$	\$

¹⁾ Comprend les activités à Dubaï.

²⁾ Notre secteur géographique Autres établissements à l'étranger comprend dorénavant nos activités en Asie, notamment en Chine et à Hong Kong, et comprenait également Singapour et la Barbade avant la vente ou la fermeture. La vente de nos activités à Singapour a été conclue au T1 de l'exercice 2017 et le bureau à la Barbade a été fermé au T4 de l'exercice 2016.

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity sont tirés des commissions et des honoraires tirés des transactions de financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des profits et pertes de négociation provenant des activités de négociation de Groupe Canaccord Genuity à titre de contrepartiste. Par conséquent, ces produits des activités ordinaires sont directement touchés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et le contexte commercial au Canada et à l'échelle internationale.

Les facteurs saisonniers n'ont pas de répercussions importantes sur les résultats trimestriels de Canaccord Genuity. Toutefois, les produits des activités ordinaires et le résultat net de Canaccord Genuity peuvent connaître d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord Genuity. Les activités sont influencées par la conjoncture globale observée sur le marché à l'échelle mondiale. Le moment de comptabilisation des produits des activités ordinaires peut aussi avoir une incidence notable sur les résultats trimestriels de Canaccord Genuity. Les produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity tirés d'une transaction de prise ferme ne sont comptabilisés que lorsque la transaction est conclue.

Canaccord Genuity mène ses activités à partir de 21 bureaux à l'échelle internationale et offre à sa clientèle une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés. Canaccord Genuity a acquis de solides connaissances et compétences en financement de sociétés ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs clés suivants de l'économie mondiale : métaux et mines, énergie, technologie, immobilier, développement durable, soins de santé et sciences de la vie, produits de consommation et de détail, infrastructures, aérospatiale et matériel de défense, produits financiers et placements privés. La couverture de ces secteurs englobait le financement de sociétés, les services de fusions et acquisitions et de consultation, et les activités touchant les actions institutionnelles, comme la vente, la négociation et la recherche.

L'équipe intégrée de Canaccord Genuity fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Ventes et transactions institutionnelles
- Financement de sociétés
- Fusions et acquisitions et services de consultation
- Capital de risque
- Transactions internationales et activités à titre de contrepartiste
- Transactions sur titres à revenu fixe

La capacité de Canaccord Genuity de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. Les transactions réalisées par Canaccord Genuity par secteurs cibles, et les produits qui en sont tirés, sont présentés en détail ci-après.

Canaccord Genuity – Vue d'ensemble

Secteurs	Pour l'exercice clos le 31 mars 2018	
	% des transactions de financement de sociétés	% des produits tirés des transactions de financement de sociétés
Soins de santé et sciences de la vie	9,5 %	44,9 %
Technologie	12,0 %	16,9 %
Métaux et mines	19,1 %	15,3 %
Immobilier et hôtellerie	12,2 %	7,2 %
Infrastructure	0,9 %	2,8 %
Énergie	6,7 %	2,7 %
Produits financiers, produits diversifiés et fiducies de placements	27,0 %	4,1 %
Autre	5,7 %	2,1 %
Médias et télécommunications	0,2 %	1,4 %
Développement durable	0,9 %	1,0 %
Produits de consommation et de détail	3,5 %	1,0 %
Aérospatiale et matériel de défense	0,2 %	0,3 %
Agriculture et fertilisants	2,1 %	0,2 %
Produits structurés	-	0,1 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Genuity – Par région géographique

Transactions de financement de sociétés par secteur (en % des transactions de financement de sociétés pour chaque région géographique)

Secteurs	<u>Pour l'exercice clos le 31 mars 2018</u>				
	Canada	R.-U.	États-Unis	Australie	Autres établissements à l'étranger
Soins de santé et sciences de la vie	3,3 %	-	48,2 %	11,4 %	-
Technologie	7,9 %	18,8 %	31,5 %	17,1 %	-
Métaux et mines	20,1 %	6,3 %	-	45,7 %	-
Immobilier et hôtellerie	13,1 %	31,3 %	9,3 %	-	-
Infrastructure	0,9 %	6,3 %	-	-	-
Énergie	5,8 %	12,3 %	-	22,9 %	-
Produits financiers, produits diversifiés et fiducies de placement	34,4 %	25,0 %	-	-	-
Autre	7,5 %	-	-	-	-
Médias et télécommunications	0,3 %	-	-	-	-
Développement durable	-	-	7,4 %	-	-
Produits de consommation et de détail	4,0 %	-	1,7 %	2,9 %	-
Aérospatiale et matériel de défense	-	-	1,9 %	-	-
Agriculture et fertilisants	2,7 %	-	-	-	-
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	-

Produits de financement de sociétés par secteur (en % des produits de financement de sociétés pour chaque région géographique)

Secteurs	<u>Pour l'exercice clos le 31 mars 2018</u>				
	Canada	R.-U.	États-Unis	Australie	Autres établissements à l'étranger
Soins de santé et sciences de la vie	59,4 %	-	47,2 %	31,1 %	-
Technologie	11,0 %	16,7 %	44,5 %	3,8 %	-
Métaux et mines	11,2 %	1,6 %	0,1 %	54,6 %	-
Immobilier et hôtellerie	5,2 %	34,1 %	1,5 %	-	-
Infrastructure	0,6 %	19,8 %	-	0,1 %	-
Énergie	2,1 %	2,8 %	0,2 %	7,4 %	-
Produits financiers, produits diversifiés et fiducies de placement	1,8 %	25,0 %	-	0,3 %	-
Autre	4,1 %	-	-	0,3 %	-
Médias et télécommunications	2,7 %	-	-	-	-
Développement durable	-	-	4,0 %	1,4 %	-
Produits de consommation et de détail	1,3 %	-	0,7 %	1,0 %	-
Aérospatiale et matériel de défense	-	-	1,8 %	-	-
Agriculture et fertilisants	0,3 %	-	-	-	-
Produits structurés	0,2 %	-	-	-	-
Transports	0,1 %	-	-	-	-
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	-

Placements en actions de 1,5 million \$ et plus auxquels Canaccord Genuity a participé

Pour les exercices clos les 31 mars

Marché	2018		2017	
	Nombre de transactions	Valeur totale des transactions	Nombre de transactions	Valeur totale des transactions
Canada	334	21,6 \$	232	26,9 \$
Royaume-Uni et Europe	22	3,4	25	3,0
États-Unis	67	8,8	69	15,7
Australie	32	0,7	42	1,5
Total	455	34,5 \$	368	47,1 \$

Sources : Financial Post Data Group et données de la Société.

Produits des activités ordinaires tirés des activités au Canada

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des transactions de financement par actions, des commissions, des honoraires de prise ferme, des honoraires de consultation et des honoraires de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada. Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés du financement de sociétés reflètent également les bénéfices et les profits comptabilisés dans certaines positions liées aux bons de souscription et aux titres détenus se rapportant aux activités de financement de sociétés au cours de la période considérée et des périodes précédentes. Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation et comprennent les produits tirés des activités de fusions et acquisitions.

Produits des activités ordinaires tirés des activités au Royaume-Uni et en Europe

Les activités de Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. De plus, cette division exerce activement des activités de consultation, fournissant des services de fusions et acquisitions et de consultation à ses clients au Royaume-Uni, en Europe et à Dubaï. Canaccord Genuity est courtier, promoteur et conseiller désigné (« Nomad ») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. Canaccord Genuity est en excellente position pour servir sa clientèle de particuliers, de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à Londres, Dublin, Paris et Dubaï.

Produits des activités ordinaires tirés des activités aux États-Unis

Les activités de Canaccord Genuity aux États-Unis regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à Boston, New York, San Francisco, Houston, Chicago, Nashville, Washington et Minneapolis. L'équipe mondiale de ventes et de négociation du secteur des États-Unis, qui comprend le groupe Négociation électronique, l'équipe Ventes et négociations et le groupe Actions internationales, a pris de l'expansion au cours des dernières années.

Produits des activités ordinaires tirés des activités en Australie

Les produits tirés des marchés des capitaux en Australie proviennent des transactions de financement par actions, des commissions, des honoraires de prise ferme, des honoraires de consultation et des honoraires de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux en Australie. Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés du financement de sociétés reflètent également les bénéfices et les profits comptabilisés dans certaines positions liées aux bons de souscription et aux titres détenus se rapportant aux activités de financement de sociétés au cours de la période considérée et des périodes précédentes. Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation et comprennent les produits tirés des activités de fusions et acquisitions.

Concurrence

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Genuity rivalise sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers, de l'accès aux marchés mondiaux et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au chapitre des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture entrepreneuriale et de sa structure de rémunération.

Les courtiers régionaux plus petits ou locaux subissent une pression grandissante, et certains concurrents internationaux se sont récemment concentrés sur les marchés locaux. Nous croyons que ce paysage concurrentiel en constante évolution procure à Canaccord Genuity d'importantes possibilités sur le marché intermédiaire, qui est relativement négligé à l'heure actuelle par d'autres banques d'investissement mondiales. Grâce à sa stratégie à l'égard du marché intermédiaire axée sur des secteurs clés, Canaccord Genuity se distingue de ses concurrents.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity

Produits des activités ordinaires

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2018	2017	2016
Canada	165 891	129 361	106 654
	\$	\$	\$
Royaume-Uni et Europe ¹	201 383	134 819	138 359
États-Unis	2 991	2 931	1 554
Total – Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	370 265	267 111	246 567
	\$	\$	\$

1) Comprend les résultats d'exploitation de Hargreave Hale depuis la date de clôture du 18 septembre 2017.

À l'échelle mondiale, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services personnalisés de planification financière et de courtage aux particuliers, aux investisseurs, aux institutions et intermédiaires et aux organismes de bienfaisance au Canada, au Royaume-Uni et en Europe. Cette division offre une vaste gamme de produits de placement à sa clientèle, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties.

Les produits des activités ordinaires tirés de la gestion de patrimoine proviennent des services classiques de courtage à la commission, des produits et services tarifés, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers en placement au Canada, les experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe et les conseillers en Australie relativement à des transactions de financement de sociétés et à des transactions mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses transactions et d'autres facteurs pertinents.

Le 5 juillet 2017, la Société a annoncé qu'elle avait convenu d'acquérir Hargreave Hale Limited (« Hargreave Hale »), une entreprise de gestion de placements et de patrimoine indépendante de premier plan établie au Royaume-Uni, et ce, par l'entremise de son entreprise de gestion de patrimoine établie au Royaume-Uni et en Europe, Canaccord Genuity Wealth Management (« CGWM (R.-U.) »). Cette transaction a été conclue le 18 septembre 2017 et la Société a acquis la totalité de Hargreave Hale pour une contrepartie au comptant et différée de 52,1 millions £ (86,0 millions \$ CA) et une contrepartie éventuelle additionnelle pouvant atteindre 27,5 millions £ (45,4 millions \$ CA). La contrepartie éventuelle sera payable sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans et est soumise à l'atteinte de certaines cibles de rendement liées à la conservation et à la croissance des actifs des clients et des produits ainsi qu'à un montant déterminé en fonction des activités de gestion de fonds.

Au 31 mars 2018, la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity comptait 142 équipes de conseillers au Canada et 7 conseillers en Australie. Les équipes de conseillers comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Au Royaume-Uni et en Europe, l'entreprise de gestion de patrimoine compte 188 experts en placement et gestionnaires de fonds. Les experts en placement comprennent tous les membres du personnel chargés des ventes, ce qui inclut les courtiers et les assistants en contact direct avec les clients. Les gestionnaires de fonds comprennent tous les membres du personnel qui gèrent les actifs des clients.

La division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity compte, à l'échelle du Canada, au Royaume-Uni et en Europe, ainsi qu'en Australie, 29 bureaux établis dans les villes suivantes :

<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Alberta</u>	<u>Manitoba</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-Écosse</u>	<u>Royaume-Uni et Europe</u>	<u>Australie</u>
<i>Kelowna</i>	<i>Calgary (2)</i>	<i>Winnipeg</i>	<i>Toronto</i>	<i>Montréal</i>	<i>Halifax</i>	<i>Londres</i>	<i>Melbourne</i>
<i>Vancouver – Siège social</i>	<i>Edmonton</i>		<i>Waterloo</i>			<i>Jersey</i>	<i>Sydney</i>
<i>Trail</i>			<i>Kitchener</i>			<i>Guernsey</i>	<i>Perth</i>
<i>Penticton</i>						<i>Blackpool</i>	
<i>Prince George</i>						<i>Carlisle</i>	
						<i>Lancaster</i>	
						<i>Norwich</i>	
						<i>Llandudno</i>	
						<i>Nottingham</i>	
						<i>Worcester</i>	
						<i>York</i>	
						<i>Île de Man</i>	

Services

La division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity est vouée à la prestation d'une panoplie de services de courtage complets et de produits et services de gestion de patrimoine à sa clientèle. Nos équipes de conseillers, experts en placement, et gestionnaires de fonds et conseillers aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Cette division offre également des services de gestion de patrimoine reposant sur une structure à frais fixes en plus de services de placement à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière est en hausse. Vu cette évolution démographique, davantage de clients préfèrent les services à frais fixes aux produits et services classiques à la commission.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre les services suivants :

- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Gestion de portefeuille
- Comptes à frais fixes
- Services de gestion de patrimoine
- Assurance et planification successorale

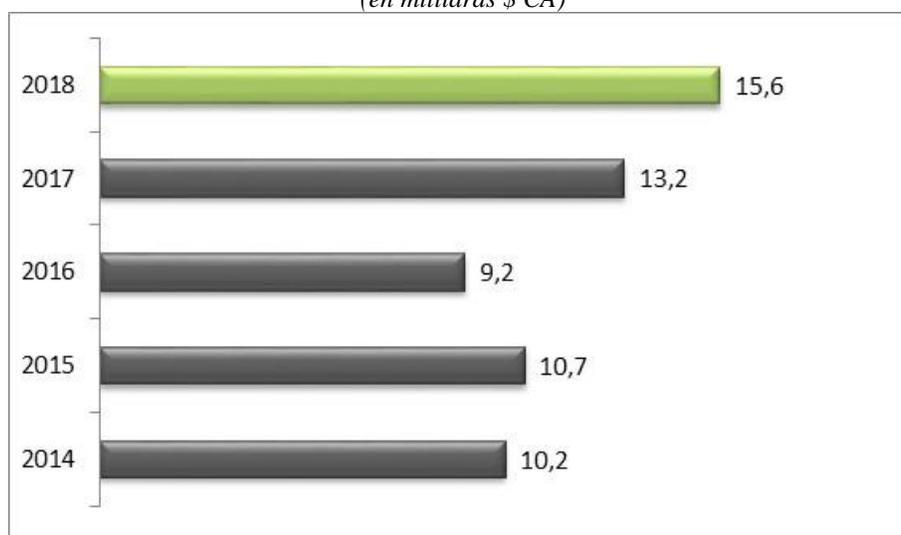
Les produits et services énumérés ci-dessus sont complémentaires et permettent aux équipes de conseillers, aux experts en placement et gestionnaires de fonds et aux conseillers de la Société d'offrir à leurs clients un éventail complet de services de placement. Traditionnellement, les produits des activités ordinaires de ce secteur au Canada proviennent des commissions sur les transactions. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de comptes gérés, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion de patrimoine. En raison de ces changements, la Société s'attend à ce que la composition des produits des activités ordinaires qu'elle tire de la division canadienne de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity reflète une part de plus en plus importante des produits récurrents tirés des honoraires.

Au Royaume-Uni et en Europe, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity compte depuis longtemps une forte proportion de comptes clients à frais fixes, et ses produits des activités ordinaires proviennent principalement des activités à frais fixes. Au cours de l'exercice 2018, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity a continué d'accroître sa présence en Australie. Au 31 mars 2018, la Société comptait sept conseillers en Australie.

Actifs sous administration (ASA) – Canada^{1,2}

Les ASA ont affiché une hausse de 17,7 %, passant de 13,2 milliards \$ au 31 mars 2017 à 15,6 milliards \$ au 31 mars 2018, qui s'explique par l'investissement continu dans les activités de gestion de patrimoine.

Actifs sous administration (ASA) – Canada
(en milliards \$ CA)

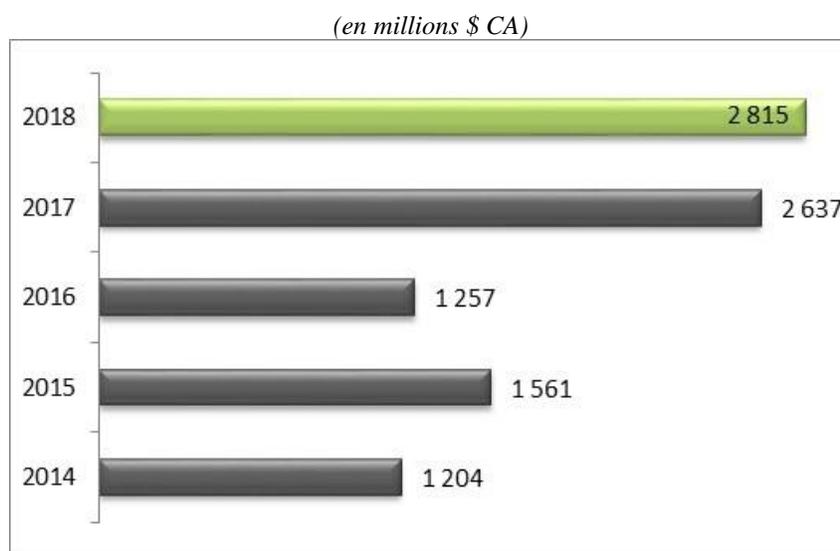


¹ Les ASA représentent la valeur de marché des actifs du client qui sont administrés par Groupe Canaccord Genuity et dont la Société tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans les comptes clients de même que la valeur de marché globale de positions acheteur et vendeur sur titres. La méthode qu'emploie la Société pour calculer les ASA peut différer des approches utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à celle d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer la performance opérationnelle de la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

² Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et ne sont donc pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

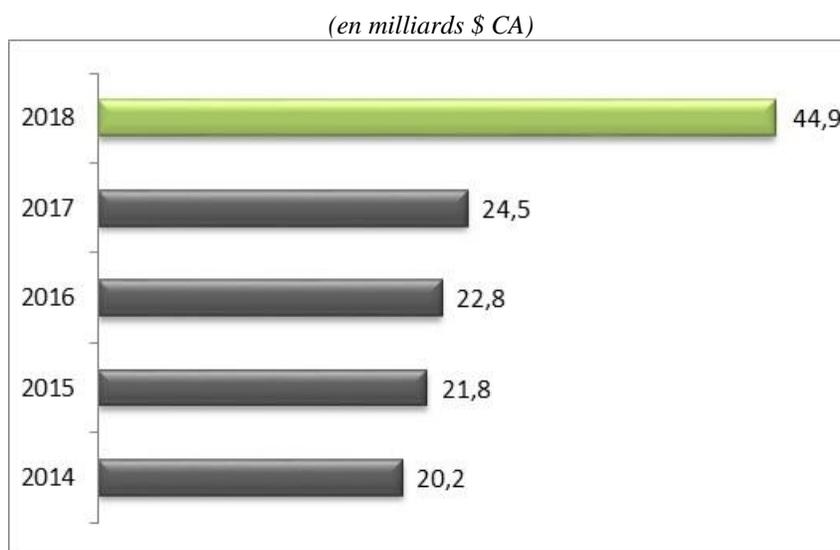
Actifs sous gestion – Canada (discrétionnaires)^{1,2}

Les actifs sous gestion (ASG) au Canada ont affiché une hausse de 6,8 %, passant de 2,6 milliards \$ au 31 mars 2017 à 2,8 milliards \$ au 31 mars 2018.



Actifs sous gestion – Royaume-Uni et Europe (discrétionnaires et non discrétionnaires)²

Les actifs sous gestion (discrétionnaires et non discrétionnaires) ont atteint 44,9 milliards \$ (24,8 milliards £) au 31 mars 2018, une hausse de 83,0 % par rapport à 24,5 milliards \$ (14,7 milliards £) au 31 mars 2017². En monnaie locale (livre sterling), les actifs sous gestion au 31 mars 2018 ont augmenté de 69,0 % par rapport à ceux au 31 mars 2017. L'acquisition de Hargreave Hale Limited au T2/18 a grandement contribué à l'augmentation des ASG au 31 mars 2018 comparativement à la même date de l'exercice précédent.



¹ Les ASG au Canada sont les actifs gérés de manière discrétionnaire dans le cadre de nos programmes généralement appelés *Programme de conseils en placement CT*, *Solutions de gestion de portefeuilles sans frontières Canaccord Genuity* et *Programme de gestion des placements des particuliers CT*. Les services fournis comprennent la sélection des placements et la prestation de conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Groupe Canaccord Genuity et sont donc inclus dans les ASA.

² Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et ne sont donc pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Comptes en gestion distincte (Canada)

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de sorte que chaque compte, plutôt qu'un fonds commun, détient ses propres titres. Des honoraires sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Le programme de CGD de Canaccord s'appelle le *Programme de conseils en placement CT*. Depuis 2005, Canaccord a élargi son programme de CGD pour y inclure une sélection de dix gestionnaires de portefeuille et plus de 40 mandats. Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle assortie d'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client. Le placement minimal en vertu du *Programme de conseils en placement CC* est de 100 000 \$.

Comptes gérés par les conseillers (Canada)

En plus du *Programme de conseils en placement CT*, le groupe Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre un programme de comptes gérés par les conseillers connu sous le nom de *Programme de gestion des placements des particuliers CT*. Grâce à ce programme, les conseillers en placement qui ont le titre de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de gestionnaire de portefeuille peuvent offrir des services de gestion discrétionnaires semblables à ceux offerts par les conseillers en placement inscrits.

La Société continue de mettre au point des produits et services en vue d'offrir aux équipes de conseillers en placement la latitude voulue pour proposer le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture entrepreneuriale dans laquelle les équipes de conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. Dans le cadre de la plateforme *Programme de gestion des placements des particuliers CT*, la Société a ajouté une suite puissante d'outils de gestion de portefeuille conçus spécialement pour soutenir les gestionnaires et gestionnaires adjoints de portefeuille. Des séances de formation nationales ont aussi été offertes pour aider les conseillers à mettre sur pied la plateforme *Programme de gestion des placements des particuliers CT*.

Concurrence

Du côté du courtage au détail, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Gestion de patrimoine Canaccord Genuity livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la concurrence à l'égard du personnel exercée dans la division Canaccord Genuity du secteur, la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture entrepreneuriale et de sa structure de rémunération.

Non sectoriel et autres

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2018	2017	2016
Non sectoriel et autres	15 056 \$	14 044 \$	8 968 \$

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les Services de courtage de correspondance Pinnacle (« Pinnacle »), les intérêts, les produits et les charges libellés en devises qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

La Société exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Pinnacle. Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que la Société a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de la Société pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques et courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (TI) de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. Ce secteur soutient principalement les activités canadiennes de la Société, les aspects importants de ses activités mondiales et de ses activités à titre de société ouverte ainsi que l'information connexe. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de la Société. Quant au service de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences juridiques et réglementaires. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des transactions sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente et le règlement des transactions sur titres. Il est également responsable de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et réglementaire externe.

Au 31 mars 2018, le personnel du secteur Non sectoriel et autres comptait environ 288 personnes, dont la plupart travaillent aux bureaux de la Société à Vancouver et à Toronto.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers, des experts en placement et gestionnaires de fonds, des conseillers de la Société ainsi que des professionnels de Canaccord Genuity. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet de la Société englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des transactions, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciels et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Technologies de l'information ».

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de la Société incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de la Société à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Gestion des risques ».

Technologies de l'information

La Société s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers et aux autres professionnels de la gestion de patrimoine, aux professionnels et au personnel de direction des marchés des capitaux les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès sécuritaire à l'information qui est essentiel à la croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, la Société a comme stratégie d'investir dans la technologie la meilleure et la plus rentable qui soit, et d'utiliser ses relations stratégiques en technologie pour se doter de solutions de pointe en matière de matériel, de logiciels et de processus opérationnels.

Un facteur important du succès de la Société à ce jour a été l'établissement de relations adaptatives stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur qui lui ont fourni la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, la Société a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Broadridge Financial Solutions – système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des transactions et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard – matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels
- Telus – réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft – soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco – matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson Reuters – cotations et information boursières en temps réel
- Fidessa – systèmes de négociation et information sur les données de marché
- Avaloq – système d'exploitation pour les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe

La Société tire également parti des relations clés précitées ainsi que d'autres relations pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent au service de technologie de se concentrer davantage sur des initiatives à valeur ajoutée stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

D'autres projets comprennent les améliorations continues apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau et à la sécurité, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

L'investissement continu dans l'amélioration de sa plateforme de technologie de l'information et ses solutions d'affaires est un facteur important de l'efficacité et de l'efficacités générales des activités de la Société.

Régimes de paiement fondé sur des actions

La Société offre les régimes de paiement fondé sur des actions suivants :

Régime d'intéressement à long terme

En vertu du régime d'intéressement à long terme (« RILT »), ou le « régime », des unités d'actions temporairement incessibles (UATI), dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions de fiducies pour les avantages du personnel (« fiducies ») qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales, selon le cas, avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

Avec prise d'effet le 31 mars 2018, le régime a été modifié de façon à supprimer certaines conditions liées à l'emploi ayant une incidence sur l'acquisition des droits rattachés aux UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement. À la suite de ce changement, les droits rattachés aux UATI continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. En raison de ce changement, la Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charge au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice. En raison de cette modification apportée au régime, la Société a comptabilisé une charge de 48,4 millions \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 en lien avec la partie non amortie des attributions en cours au 31 mars 2018, qui aurait été passée en charges au cours des périodes ultérieures au 31 mars 2018 si le régime n'avait pas été modifié.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont donc assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Il y a eu 7 292 403 UATI (11 895 720 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2017) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Les fiduciaires ont acquis 5 681 240 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 (9 838 528 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'est établie à 5,00 \$ (4,75 \$ au 31 mars 2017).

Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires

La Société offre des prêts à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Ces prêts sont des transactions réglées en instruments de capitaux propres et font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans. Au cours de l'exercice 2018, la partie amortie de ces prêts représentait 0,2 million \$ (1,7 million \$ en 2017).

Régimes de remplacement

Par suite de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP »), les régimes de paiement fondé sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiement fondé sur des actions de CSHP existants à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existants à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions ordinaires de la Société en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »),

une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

Régime d'intéressement à long terme de CSHP de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existants à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions de la Société en vertu du RILT de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les droits attribués s'acquerraient graduellement chaque année sur une période de trois ans. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

Globalement, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a engagé des charges de néant (néant en 2017) relativement aux régimes de remplacement.

Régime incitatif de CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. Les droits rattachés aux attributions étaient entièrement acquis et amortis en date du 31 mars 2017. Au 31 mars 2018, les seuls droits attribués en cours en vertu du régime incitatif de CSH, s'ils avaient été exercés, auraient entraîné l'émission de 9 257 actions ordinaires. Il s'agit également du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises sur le capital autorisé en vertu du régime incitatif de CSH. Ces actions sont assujetties au règlement d'un différend portant sur le statut d'un participant qui s'est vu attribuer ce nombre d'unités d'actions temporairement inaccessibles.

Options sur actions

Dans le passé, la Société a attribué des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs et à des hauts dirigeants. Aux termes du régime d'options sur actions, toutes les options sur actions en cours sont venues à échéance le 31 mars 2017, et le régime a pris fin le 31 mars 2018.

Dans le cadre de sa réunion du 6 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé la création d'un nouveau régime d'options sur actions liées au rendement, assujettie à l'approbation des actionnaires, et l'attribution, dont la date d'attribution est le 14 juin 2018 et le prix d'exercice est de 6,73 \$ l'action, assujettie à la ratification des actionnaires, de 6 220 000 options sur actions liées au rendement aux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales d'exploitation. Le régime a pour objectif d'accroître l'actionnariat des employés et de faire le pont entre les objectifs stratégiques, les pratiques du marché et la culture d'actionnariat et d'entrepreneuriat, tout en attirant, en motivant et en maintenant en poste les employés. L'approbation et la ratification des actionnaires seront prises en considération au cours de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 2 août 2018.

Les options sur actions liées au rendement s'apparentent aux options sur actions conventionnelles, mais comportent une caractéristique supplémentaire qui fait en sorte que l'acquisition des droits est conditionnelle au passage du temps et à l'atteinte d'objectifs relatifs au cours des actions sur la durée de l'option. Les options sur actions liées au rendement pour lesquelles les objectifs relatifs au cours des actions n'ont pas été atteints avant l'expiration de l'option se périssent. Les droits rattachés aux options sur actions liées au rendement seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les conditions liées au rendement sont respectées une fois que le cours des actions ordinaires de la Société atteint ou est supérieur aux « niveaux » d'augmentation fixés pour le cours des actions pendant la durée de vie de l'option. Les niveaux peuvent être atteints à tout moment au cours de la durée de vie de cinq ans des options, l'atteinte étant évaluée au moyen du cours de clôture des actions ordinaires sur une période de 20 jours.

Unités d'actions différées

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée, et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et au comptant. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées au comptant, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a attribué 77 720 UAD (84 990 UAD en 2017). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2018 était de 2,2 millions \$ (1,1 million \$ en 2017).

Unités d'actions liées au rendement

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a adopté un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») pour certains membres de la haute direction. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est déterminé en fonction de l'atteinte de certaines cibles prédéterminées. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du 3^e anniversaire de l'attribution. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours moyen des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

La valeur comptable du passif lié aux UALR au 31 mars 2018 était de 6,1 millions \$.

Autre programme de maintien en fonction et régime d'intéressement

Régime d'actionnariat des employés

La Société a établi un régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à temps plein travaillant au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce régime, la Société verse des montants équivalents aux cotisations des employés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 000 \$ par année par employé au Canada et aux États-Unis, et de 1 800 £ par année par employé au Royaume-Uni. Les régimes d'actionnariat des employés sont gérés par des sociétés indépendantes, et toutes les actions achetées dans le cadre du régime d'actionnariat des employés le sont sur le marché libre. Le coût de ce régime pour l'exercice 2018 a été de 1,7 million \$ (1,7 million \$ en 2017) soit 0,2 % (0,2 % en 2017) des produits des activités ordinaires consolidés annuels de la Société et a été inclus dans les charges salariales.

D'autres programmes de maintien en fonction et régimes d'intéressement ont été offerts à certains employés, y compris le régime d'actionnariat des employés, dont le coût total n'était pas important.

Vue d'ensemble de la gestion des risques

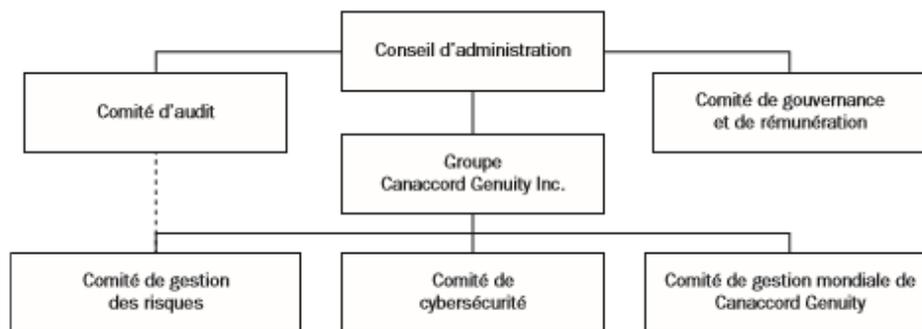
L'incertitude et le risque sont inhérents à l'exercice de toute activité sur les marchés des capitaux. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, la Société s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Les principaux risques de la Société sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de la Société. Un cadre de gestion des risques efficace est donc partie intégrante du succès de la Société.

Structure de gestion des risques et gouvernance

Le processus de gestion des risques rigoureux de la Société s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige des communications fréquentes, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de la Société participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques, des procédures et des rapports permettant à la Société d'évaluer et de maîtriser ses risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

Dans le cadre de la philosophie de la Société en matière de risque, le prolongement de la première ligne de responsabilité en gestion des risques incombe aux directeurs de succursale et aux directeurs des bureaux de négociation (à l'intérieur de limites prescrites). La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de la Société sont menés par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique.

La structure de gouvernance de la Société comprend ce qui suit :



Le conseil d'administration (le « conseil ») surveille le cadre de gestion des risques à l'échelle de la Société, dont la responsabilité est déléguée aux comités d'audit et de gestion des risques. Se reporter à l'annexe A de la présente notice annuelle pour de plus amples renseignements sur le mandat du comité d'audit en ce qui a trait à la gestion des risques.

Le comité d'audit aide le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en suivant de près l'efficacité des contrôles internes et de l'environnement de contrôle. En outre, il reçoit et examine diverses mises à jour trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risque importants et le programme général de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'exposition au risque par rapport à l'appétence pour le risque et, de manière générale, du processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef de la gestion des risques et les membres du comité comprennent le chef de la direction, le chef des finances et des représentants de la haute direction des entreprises productrices de revenus clés et des secteurs fonctionnels de la Société. Le comité de gestion des risques identifie, évalue et surveille les principaux risques auxquels la Société est exposée en examinant et en approuvant l'appétence pour le risque de la Société, de même que les politiques, procédures et limites ou seuils relatifs aux risques de la Société.

La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du cadre de gestion des risques de la Société. La Société compte un certain nombre de fonctions indépendantes des entreprises productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la gestion des risques d'entreprise, la conformité, l'exploitation, l'audit interne, la trésorerie, les finances, les technologies de l'information de même que les questions juridiques.

Le comité mondial de cybersécurité a été mis sur pied par la Société pour identifier, surveiller et gérer les risques propres aux réseaux informatiques, aux données et aux systèmes internes de la Société. Ce comité est présidé par le

chef de la gestion des risques et les membres du comité comprennent des experts TI à l'échelle de la Société ainsi que des représentants des groupes des affaires juridiques, de la conformité, de l'audit interne et de l'exploitation. Le comité de cybersécurité se penche sur des questions comme l'évaluation du cyber-risque, les sauvegardes et contrôles informatiques, les risques liés aux tiers fournisseurs de services, la formation du personnel et les programmes de sensibilisation et plans d'intervention en cas d'incident.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours ou de tout facteur de risque de marché sous-jacent entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que sa position est prudente par rapport au risque de marché dans les limites de risque fixées par le comité de gestion des risques et approuvées par le conseil. En outre, la Société a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Groupe Canaccord Genuity est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque de liquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. La Société est également exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'écart de taux et à un risque de liquidité précis à l'égard de ses transactions à titre de contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation par sa haute direction, Groupe Canaccord Genuity atténue son exposition au risque par l'application de diverses limites quant aux concentrations de contrôle, à la répartition et à l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. La Société gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives à l'échelle de la société ainsi que par pupitre de négociation et par négociateur. Groupe Canaccord Genuity utilise un système d'analyse de scénarios et de mesure de la valeur à risque (VaR) pour son portefeuille de titres de participation et de titres à revenu fixe. De plus, la direction examine et surveille à intervalles réguliers le niveau des stocks et les positions, les résultats des transactions de négociation, la situation de trésorerie, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Par conséquent, la Société s'assure qu'il est bien diversifié en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients du secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et des secteurs d'activité sur marge de particuliers sont la principale source de risque de crédit pour Groupe Canaccord Genuity. Pour réduire au minimum son exposition financière dans ce domaine, la Société applique certaines normes de crédit et effectue des examens financiers à l'égard de clients et des nouveaux comptes.

La Société fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'un prêt sur marge, la Société consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande des titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Les prêts sur marge sont garantis par ces titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, la Société est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si la Société est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, la Société a établi des plafonds fondés sur le risque qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables. En outre, la Société a établi des plafonds à l'égard du montant qui sera prêté pour un titre individuel ou un groupe de titres dans un secteur afin de limiter le risque de concentration de crédit.

L'octroi des crédits au moyen de prêts sur marge est supervisé par le comité du crédit de la Société. Le comité du crédit se réunit régulièrement afin d'examiner et d'analyser les risques de crédit de la Société, dont les importants prêts aux particuliers, la qualité de la garantie, les ratios de couverture des prêts et le risque de concentration. Il se réunit également, au besoin, pour discuter de toute nouvelle entente de prêt proposée par la haute direction.

La Société est aussi exposée à un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis. La Société a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de

vente automatisé afin que les transactions par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis.

La Société se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent l'activité de placement pour compte, la négociation à titre de contrepartiste, l'emprunt et le prêt de titres de même que la signature de conventions de mise en pension et de prise en pension de titres. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, la Société peut être exposée à un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie ou de l'émetteur de l'instrument. La Société gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de négociation et de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché la garantie sur certaines transactions et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou ayant échoué, de fraudes, de gens et de systèmes, ou d'autres événements externes, comme des désastres ou des menaces pour la sécurité. Le risque opérationnel est présent dans l'ensemble des activités de la Société, y compris les processus, les systèmes et les contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière, une atteinte à la réputation, des amendes réglementaires et l'incapacité à gérer les risques de marché ou de crédit.

La Société exerce ses activités sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé de transactions. Pour atténuer ce risque, la Société a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des transactions au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement, des transactions et des limites de valeur quotidiennes de toutes les applications de négociation, des contrôles des liquidités, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des transactions et des comptes. De plus, la Société a mis sur pied un programme axé sur le risque opérationnel (se reporter à la rubrique « Autoévaluations des contrôles et des risques » ci-après) qui aide Groupe Canaccord Genuity à mesurer, à gérer, à signaler et à surveiller les questions concernant le risque opérationnel. La Société a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. En outre, la Société conclut des ententes de service avec des tiers et a recours à des audits de sécurité, le cas échéant.

Autoévaluations des contrôles et des risques

Les autoévaluations des contrôles et des risques ont pour but :

- de recenser et d'évaluer les principaux risques inhérents à l'entreprise et de les catégoriser en fonction de leur gravité et de leur fréquence;
- d'évaluer l'efficacité des contrôles mis en place à l'égard de ces risques principaux;
- d'atténuer les risques par l'établissement de plans d'action visant à améliorer l'environnement de contrôle, au besoin;
- de fournir à la direction une approche uniforme pour articuler et communiquer les profils de risque de leur domaine de responsabilité;
- de satisfaire aux exigences réglementaires et aux normes sectorielles.

La Société a établi un processus visant à établir quels sont les objectifs stratégiques de chaque groupe, unité ou service et à recenser, à évaluer et à quantifier les risques opérationnels qui restreignent la capacité de la Société d'atteindre ces objectifs. Les résultats du contrôle et de l'autoévaluation des risques servent spécifiquement à calculer les exigences du capital de risque opérationnel réglementaire pour les activités au Royaume-Uni et l'exposition au risque opérationnel dans l'ensemble des régions. Les autoévaluations des contrôles et des risques sont mises à jour périodiquement et les résultats sont présentés au comité de gestion des risques et au comité d'audit.

Autres risques

Les autres risques englobent les risques qui ont une incidence importante néfaste sur les activités, mais qui ne correspondent pas au risque de marché, de crédit ou au risque opérationnel.

Risque réglementaire et risque juridique

Le risque réglementaire résulte de la non-conformité aux exigences réglementaires, ce qui pourrait entraîner des amendes ou des sanctions. La Société a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire dans lequel elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les exigences en matière de capital réglementaire, les exigences d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'utilisation et la garde des données des clients, l'octroi de crédit, la perception, la lutte contre le blanchiment d'argent, les délits d'initiés, l'inconduite d'employés, les conflits d'intérêts et la tenue des comptes.

Le risque juridique découle des possibilités de poursuites au criminel ou de poursuites civiles ou réglementaires intentées contre la Société qui pourraient nuire considérablement aux affaires, aux activités ou à la situation financière de la Société. La Société compte un conseiller juridique en interne en plus d'avoir accès à un conseiller juridique externe pour l'aider à traiter des questions juridiques liées à l'exploitation et pour défendre ses intérêts dans le cadre de diverses poursuites.

Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et juridique sont inclus dans les frais d'administration dans les états financiers consolidés audités de la Société.

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de ces lois et de leur mise en œuvre sont indéterminées, contradictoires et incertaines. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions*

Reporting Act of 1970 (le « Bank Secrecy Act ») et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (les « indications du FinCEN ») portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN). Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue des telles procédures s'avérait favorable pour la Société. La Société a déterminé que ces procédures sont peu probables et, par conséquent, n'a pas comptabilisé de provision à cet effet.

Risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité est le risque que les réseaux informatiques, les données ou les systèmes internes de la Société soient endommagés, sabotés, détournés ou volés, qu'on y accède sans autorisation ou qu'ils fassent l'objet d'attaques. Ce risque découle de l'interrelation existante entre les activités de la Société et les clients, les fournisseurs, les partenaires et le public par l'entremise d'Internet et d'autres réseaux. Étant donné cette interrelation, les tiers avec lesquels la Société fait des affaires ou qui favorisent les activités de la Société peuvent également être une source de risque de cybersécurité. La Société consacre beaucoup d'efforts et de ressources pour se défendre contre le risque de cybersécurité et l'atténuer, y compris en accroissant la sensibilisation au sein de la Société en offrant un programme de formation sur la cybersécurité à l'ensemble du personnel. La gestion du risque de cybersécurité par la Société ainsi que les incidents signalés sont présentés régulièrement à la haute direction par l'entremise du comité de cybersécurité et du comité d'audit du conseil d'administration.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une activité entreprise, ou qu'une activité présumée avoir été entreprise par une société ou ses représentants ternisse son image au sein de la collectivité ou mine la confiance du public à son égard, entraînant un ralentissement des produits des activités ordinaires, des poursuites ou un accroissement de la surveillance réglementaire. Le risque de réputation peut découler de défaillances d'ordre opérationnel, de la non-conformité aux lois et aux règlements, au fait d'agir comme chef de file dans le cadre d'une opération de financement non réussie, d'une couverture médiatique défavorable, ou de l'inconduite des employés. La Société pourrait être confrontée au risque de réputation en raison de son association avec des clients en financement de sociétés présents et passés qui sont soumis à une surveillance réglementaire ou juridique. Le risque de réputation peut aussi se refléter dans la satisfaction de la clientèle et les notations externes, comme des rapports d'analystes de titres de participation. En plus de ses diverses politiques, contrôles et procédures en matière de gestion des risques, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de conduite des affaires officiel et d'un programme intégré axé sur la commercialisation, la marque, les communications et les relations avec les investisseurs afin de l'aider à gérer et à soutenir sa réputation.

Risque de contrôle

Au 31 mars 2018, les hauts dirigeants et administrateurs de la Société détenaient collectivement environ 9,3 % des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe Canaccord Genuity Inc. (13,9 % des actions ordinaires après dilution). Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions ou la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Groupe Canaccord Genuity de conclure des transactions qui pourraient être bénéfiques à la Société ou à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas souhaiter présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société.

Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre de transactions de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques de l'entreprise, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de la Société.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de la Société pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

Facteurs de risque

Vue d'ensemble

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de la Société sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La conjoncture économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes de négociation et la liquidité auront une incidence importante sur la rentabilité de la Société. Les produits des activités ordinaires tirés de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity sont liés aux actifs sous gestion et aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits des activités ordinaires tirés de Canaccord Genuity tiennent au recours à Canaccord Genuity par les sociétés clientes pour des mandats de consultation, aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier activement et de participer aux transactions sur les marchés des capitaux. Il peut également y avoir un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activités sur le marché par la Société, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société. De plus, les activités de la Société sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits des activités ordinaires et du résultat d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs échappent au contrôle de la Société et, par conséquent, les produits des activités ordinaires et le résultat net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans les actions ordinaires ou privilégiées de la Société comporte plusieurs risques. Certains de ces risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques peuvent être importants et sont inhérents aux activités de la Société. La gestion des risques chez la Société constitue une grande priorité en raison de l'importance de son efficacité pour les activités de la Société. Pour en savoir plus sur la gestion des risques, se reporter à la rubrique « Gestion des risques » ci-dessus. Les facteurs de risque généraux ainsi que les facteurs de risque propres aux actions privilégiées auxquels la Société est confrontée sont présentés ci-dessous (en ce qui concerne les actions privilégiées, se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital » ci-après). Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais elle répertorie les risques que la Société juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister. Les facteurs de risque font l'objet de deux sections :

- A. Sommaire des facteurs de risque
- B. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées

A. Sommaire des facteurs de risque

1. Risques associés au secteur des services financiers en général
2. Risque lié à la réglementation
3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité
4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale
5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés
6. Importantes fluctuations des résultats
7. Risque lié à la négociation à titre de contrepartiste
8. Risque de change
9. Risque de taux d'intérêt
10. Risque de liquidité
11. Risque inhérent aux activités de prise ferme
12. Risque de crédit/contrepartie
13. Risque lié à la négociation de dérivés
14. Inconduite d'employés
15. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates
16. Risque de cybersécurité et sécurité des réseaux
17. Dépendance à l'égard des systèmes d'information
18. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent
19. Conflits d'intérêts éventuels
20. Risque juridique
21. Vive concurrence
22. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires
23. Gestion inadéquate de la croissance

1. Risques associés au secteur des services financiers en général

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides et lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative. De plus, il y a le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la détention de titres, de la négociation à titre de contrepartiste, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs de transactions non autorisées), de défaillances dans le traitement des transactions sur titres, de poursuites, d'une baisse des produits des activités ordinaires au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

2. Risque lié à la réglementation

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour la Société beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, les autorités de réglementation en valeurs mobilières, comme l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), la Financial Conduct Authority (FCA) et d'autres organismes, sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant entraîner de la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de Nomad ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage, car une nouvelle réglementation peut exiger des investissements supplémentaires dans le personnel ou les systèmes. La Société ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de la Société pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à la Société en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale. Par exemple, les produits générés par la Société dans une période donnée pourraient subir l'influence négative notamment de projets de législation fiscale, de changements à la politique de la concurrence et d'autres règlements et politiques gouvernementaux.

La capacité de la Société d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité

Les produits des activités ordinaires de la Société pourraient diminuer en cas de baisse du volume des transactions, des cours ou de la liquidité. Des baisses du volume des transactions sur titres et de la liquidité du marché entraînent généralement un recul des produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des transactions de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur de marché des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et à une réduction des actifs sous gestion, que ce soit par suite d'une diminution des cours du marché ou du retrait de fonds par des clients. Une chute soudaine de la valeur de marché des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations, et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Dans de tels marchés, la Société pourrait aussi connaître une baisse de ses produits des activités ordinaires et les transactions réalisées à titre de contrepartiste et les activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes.

4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et une réduction des transactions sur titres, du fait d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale qui échappent au contrôle de la Société, pourraient entraîner une baisse importante des produits des activités ordinaires tirés des activités de la Société. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché, le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, les changements aux politiques fiscales, les changements aux accords commerciaux mondiaux, les changements aux lois et aux règlements, l'exposition aux fluctuations du cours des devises, l'inflation, les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement et fonds de retraite, les scandales financiers, la guerre ou l'insurrection ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés

Les produits des activités ordinaires de la Société sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de la Société. Les activités de la Société sont particulièrement tributaires du marché pour les placements en actions par des sociétés des secteurs des métaux et mines, de l'énergie, de la technologie, de l'immobilier, du développement durable, des soins de santé et sciences de la vie, des produits de consommation et de détail, des infrastructures, des produits financiers et des placements privés, ainsi que de divers secteurs cibles régionaux. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements en actions, mais aussi au volume des transactions sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits des activités ordinaires de la Société par le passé vient en partie de la progression du nombre et de la taille des transactions de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par la Société et de la montée connexe des négociations à titre de contrepartiste pour les titres de ces sociétés. Les activités de prise ferme dans les secteurs cibles de la Société peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, une nouvelle réglementation ou une réglementation modifiée, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité inférieur aux attentes d'un analyste de la recherche ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de la Société font généralement appel à la Société à court terme, au cas par cas, pour des transactions particulières sur les marchés des capitaux ou pour des transactions de consultation particulières. Si, pendant des périodes marquées par le ralentissement des activités sur les marchés dans ses secteurs cibles, la Société ne réussit pas à trouver un nombre substantiel de nouveaux mandats qui produisent des honoraires à la conclusion fructueuse des transactions, ses activités et ses résultats opérationnels pourraient alors en souffrir.

6. Importantes fluctuations des résultats

Les produits des activités ordinaires et les résultats d'exploitation de la Société peuvent fluctuer d'un trimestre et d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre de transactions de prise ferme et de consultation réalisées, les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la négociation à titre de contrepartiste, le nombre de transactions de courtage institutionnel et de détail effectuées, les variations des dépenses liées à l'effectif, les dépenses liées aux poursuites et les frais liés à l'établissement ou à l'expansion de nouvelles divisions ou à l'offre de produits et services. Les produits que la Société tire des transactions de prise ferme et de consultation ne sont comptabilisés que lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement réalisée aux termes du mandat et que les produits des activités ordinaires correspondants peuvent être raisonnablement établis. Par conséquent, le moment où la Société constate les produits tirés d'une transaction importante peut influencer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels et annuels. La structure de coûts de la Société vise actuellement à satisfaire la demande pour les transactions de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, la Société pourrait subir des pertes si la demande pour ce type de transactions chutait plus vite que sa capacité de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges de personnel fixes. En raison des facteurs énoncés ci-dessus et d'autres facteurs, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

7. Risque lié à la négociation à titre de contrepartiste

Une grande partie des produits des activités ordinaires de la Société provient des activités de négociation à titre de contrepartiste, qui comprennent la tenue de marché, les activités de couverture et la négociation de produits exclusifs. Par conséquent, la Société peut subir des pertes de négociation liées à l'achat, à la vente ou à la vente à découvert de titres, y compris, sans s'y limiter, des titres à revenu fixe, des monnaies, des dérivés négociés en Bourse, des titres de participation négociés en Bourse, des titres négociés sur des marchés privés, des options sur actions, des fonds négociés en Bourse, des fonds d'investissement à capital fixe, des certificats américains d'actions étrangères et des certificats internationaux d'actions étrangères. Ces pertes liées aux positions sur les stocks de la Société résultent le plus souvent d'une baisse du volume des transactions, des cours ou de la liquidité. Une baisse de l'un ou de l'ensemble de ces facteurs peut entraîner des pertes sur l'évaluation à la valeur de marché de titres détenus en stock ou des pertes découlant de l'exécution de transactions en tant que contrepartiste. De plus, la Société peut prendre part à des transactions qui visent à couvrir le risque, mais qui sont inefficaces, ce qui pourrait entraîner des pertes. La Société tente d'atténuer les pertes potentielles découlant des activités de négociation à titre de contrepartiste en imposant des limites strictes quant aux positions et au niveau du pupitre de négociation, ainsi que grâce à une surveillance vigilante des risques pour toutes les activités de négociation à titre de contrepartiste.

8. Risque de change

La Société est exposée à un risque de change qui découle surtout de ses investissements nets dans des filiales à l'étranger et d'instruments financiers détenus par ses filiales actives qui sont libellés en devises autres que la monnaie de fonctionnement de la Société. Les résultats de la Société sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de la Société sont exercées et réalisées en livres sterling, en dollars américains, en dollars australiens et dans d'autres monnaies. Toute fluctuation de l'une ou l'autre de ces devises par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations du résultat global de la Société. La Société gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de la Société en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités et à la situation financière de la Société.

9. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par la Société. La Société s'efforce de minimiser et de contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. La Société couvre ses positions, le cas échéant, de façon à réduire au minimum son exposition nette au risque de taux d'intérêt.

Décollant du risque de taux d'intérêt est le risque lié à la variation de l'écart entre les taux d'intérêt sur les actifs risqués et ceux sur les actifs sans risque, communément appelé « écart de taux ». Cette variation de l'écart de taux peut nuire à la valeur des titres à revenu fixe détenus par la Société.

10. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut être une cause de faillite pour des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également être une cause de faillite pour ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influencer sur le comportement des clients de la Société et sur la volonté des contreparties de conclure des transactions de courtage avec la Société. La liquidité de la Société pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, le manquement d'une contrepartie, une perturbation générale des marchés, un ralentissement prolongé des marchés ou des problèmes opérationnels.

Le manque de fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins de financement au moyen de ses fonds autogénérés, de la vente d'actions ordinaires et privilégiées et d'emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement suffisant sera à la portée de la Société ni, le cas échéant, qu'il le sera à des conditions qui lui conviennent.

11. Risque inhérent aux activités de prise ferme

La participation de la Société à des activités de prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. La Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider les titres qu'elle s'est engagée à acheter à une valeur inférieure au prix d'achat convenu.

En outre, la Société peut maintenir des positions importantes dans des titres particuliers. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. La Société peut aussi être exposée à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans d'autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

12. Risque de crédit/contrepartie

La Société est exposée au risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

La Société offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'un prêt sur marge, la Société consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande des titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Les prêts sur marge sont garantis par ces titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, la Société est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si la Société ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que la Société examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. La Société pourrait également ne pas obtenir des renseignements exhaustifs ou exacts concernant le risque commercial inhérent à une contrepartie.

13. Risque lié à la négociation de dérivés

En plus des risques associés à tous les placements, la Société fait face à certains risques propres aux dérivés, notamment, sans s'y limiter, les risques suivants : les prix des dérivés sont influencés par plusieurs facteurs autres que le cours du titre sous-jacent; rien ne garantit qu'un marché existera lorsque la Société voudra acheter ou vendre l'un de ces dérivés; l'autre partie au contrat peut ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations financières; une stratégie de couverture au moyen de dérivés visant à réduire le risque peut ne pas être efficace et la valeur du marché du placement couvert et celle de l'instrument dérivé utilisé peuvent ne pas être parfaitement corrélées; et les investisseurs peuvent spéculer en utilisant des dérivés, ce qui donne lieu à des fluctuations des prix. Tous ces facteurs peuvent entraîner une perte pour la Société. Bien que bon nombre de dérivés soient négociés en Bourse (p. ex., les options sur actions et les contrats à terme standardisés), ce qui contribue à atténuer le risque de contrepartie grâce à la présence d'une chambre de compensation centrale ainsi que le risque de liquidité grâce aux contrats standardisés fondés sur les prix publiés sur le marché, la Société peut aussi s'engager dans des négociations hors Bourse où il n'y a aucune chambre de compensation ni marché public et, en conséquence, accroître son risque de contrepartie et son risque de liquidité.

14. Inconduite d'employés

Dans le secteur des services financiers, il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés au cours des dernières années, et la Société s'expose à ce type de risques. La Société pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des transactions qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables, ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de la Société. Enfin, les employés peuvent s'approprier les droits de propriété intellectuelle de la Société pour en tirer un avantage personnel. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que la Société prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

15. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates

Les politiques et procédures de gestion des risques de la Société reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de la Société pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne peuvent pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition peut être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de la Société suffiront pour prévenir une perte financière importante.

16. Risque de cybersécurité et sécurité des réseaux

Les activités de la Société reposent sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si la Société prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les données confidentielles, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à des cyberattaques, à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et à d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Canaccord Genuity se fie à des fournisseurs informatiques tiers et il y a un risque que ces tiers puissent l'exposer à des atteintes à sa cybersécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cela pourrait constituer une menace pour les données confidentielles ou d'autres informations personnelles de la Société, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques, ou provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. La Société pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer. Par conséquent, la Société pourrait subir des pertes financières ou faire l'objet de litiges, d'amendes ou de poursuites si elle fait défaut de se conformer aux lois et aux règlements en matière de confidentialité et de sécurité des données, ainsi que faire l'objet d'enquêtes réglementaires et d'une surveillance accrue de la part des organismes de réglementation. Toutes ces situations peuvent entacher la réputation et avoir une incidence sur la confiance des clients et des investisseurs.

Une cyberattaque pourrait également compromettre les renseignements ou systèmes exclusifs, confidentiels ou sensibles que la Société conserve aux fins de son avantage concurrentiel (par exemple, des détails confidentiels concernant des transactions de financement de sociétés, des codes liés au système Quest, un logiciel de routage commercial), ce qui pourrait entraîner une perte de produits tandis que la Société tente de récupérer ou de remplacer les renseignements ou les systèmes perdus.

L'utilisation accrue des téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles ainsi que le fait d'autoriser l'accès à distance des employés au réseau de la Société peuvent également accroître ces risques.

17. Dépendance à l'égard des systèmes d'information

La Société est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes susceptibles de nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Afin d'atténuer ce risque, tout logiciel développé pour la Société fait l'objet de tests approfondis avant d'être utilisé afin de s'assurer qu'il fonctionne comme prévu. Rien ne garantit que la Société pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des erreurs de l'opérateur, des cyberattaques, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures et moyens de sauvegarde en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que la Société soit dotée de procédures de sauvegarde, de doubles systèmes, d'une capacité excédentaire et de plans de continuité des transactions, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront adéquats en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

18. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent

Les activités de la Société reposent sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie des employés. Le maintien en fonction de conseillers en placement, d'experts en placements et gestionnaires de fonds, de conseillers, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et négociation ainsi que du personnel de gestion et d'administration est fondamental pour la Société.

La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est très intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de la Société. Bien que la Société vise à limiter le taux de roulement de ses professionnels, rien ne garantit que la Société ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société.

La difficulté à recruter des employés et à les maintenir en fonction est responsable de l'importante contribution des coûts de rémunération aux coûts globaux de la Société, et la Société prévoit que cette tendance se poursuivra dans l'avenir. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés ou le recrutement non intentionnel d'employés sous-performants pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs.

19. Conflits d'intérêts éventuels

Des administrateurs, des dirigeants et des employés de la Société peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels la Société, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel la Société exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de la Société.

En outre, certains administrateurs de la Société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

20. Risque juridique

Nombre de volets des activités de la Société comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une transaction et d'autres conseils que la Société donne aux participants à des transactions stratégiques. Ces conseils nécessitent souvent de procéder à une analyse complexe et d'utiliser un jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. La Société pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris de poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, la Société pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir considérablement sa réputation, et, de ce fait, l'empêcher de conclure des affaires intéressantes et nuire à ses activités futures. Toute décision défavorable rendue contre la Société dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les risques juridiques auxquels la Société est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement, ses experts en placement, ses gestionnaires de fonds ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard de transactions sur titres, exécutent des transactions non autorisées, mettent en œuvre les directives d'une manière inadéquate, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence. Cela pourrait avoir une incidence néfaste importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

Lorsque la Société recrute des conseillers en placement ayant une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou de la *common law* peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou la Société, et la Société peut devoir déboursier certaines sommes au titre de montants adjugés, de règlements et de frais juridiques.

21. Vite concurrence

La Société évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de la Société sont de grandes maisons de courtage au Canada et à l'étranger, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres grandes sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de la Société, d'autres petites sociétés à marché spécialisé peuvent quant à elles offrir des services ciblés. Ces concurrents rivalisent directement avec la Société pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés ainsi que des clients institutionnels acheteurs, et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure peuvent annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte, de conseillers-robots et de technologie financière déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que la Société et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société ainsi que sur sa capacité d'attirer et de maintenir en poste des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que la Société réussira à livrer concurrence efficacement.

22. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires

Les activités de la Société dépendent de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de la Société de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Genuity et de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de la Société devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que la Société pourra continuer à avoir accès à du financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

23. Gestion inadéquate de la croissance

Au cours des dernières années, la Société a connu une croissance de ses activités. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les contrôles et les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue des produits des activités ordinaires, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, la Société a acquis et acquerra encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. La Société a consacré beaucoup de temps et a affecté des ressources importantes au recrutement de nouveaux conseillers en placement. Ces acquisitions ou toute autre initiative de recrutement comporteront certains risques, dont l'incapacité de maintenir en fonction les employés clés des sociétés acquises, l'incapacité de fidéliser les clients des nouveaux conseillers, la dégradation des relations avec les clients et les partenaires commerciaux, l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des investissements accrus dans la formation de personnel de gestion et d'exploitation et dans les systèmes et installations de gestion et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes ou des difficultés à intégrer les équipes de conseillers de ces sociétés, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. En outre, les acquisitions exigent souvent de comptabiliser un goodwill et d'autres immobilisations incorporelles importants. Selon les IFRS, la Société doit évaluer, au moins annuellement et possiblement plus fréquemment, si le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles à durée indéterminée se sont dépréciés. L'amortissement des immobilisations incorporelles fera l'objet d'un test de dépréciation s'il y a une indication que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Toute réduction de la valeur ou toute perte de valeur du goodwill ou des autres immobilisations incorporelles donnera lieu à un retranchement des résultats, qui pourrait avoir une incidence néfaste considérable sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres de la Société dans des périodes futures.

Il se pourrait que la Société ne réussisse pas à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres de la Société dans des périodes futures.

B. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées

1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché
2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières
3. Notation de crédit des actions privilégiées
4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées
5. Restrictions relatives au versement de dividendes
6. Restrictions relatives au rachat d'actions
7. La Société peut racheter les actions privilégiées
8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés
9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés
10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable
11. Conversion d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs
12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration
13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché

De temps à autre, le marché boursier connaît une importante volatilité des cours et des volumes pouvant avoir une incidence sur le cours des actions privilégiées pour des motifs indépendants de la performance de la Société. La valeur des actions privilégiées est également exposée aux fluctuations du marché en raison de facteurs qui touchent les activités de la Société comme l'évolution de la législation ou de la réglementation, la concurrence, les changements technologiques et l'activité sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La valeur des actions privilégiées dépendra également de la solvabilité générale de la Société.

À l'image d'autres actions privilégiées, la valeur de marché des actions privilégiées de la Société est surtout influencée par les fluctuations (réelles ou prévues) des taux d'intérêt en vigueur et de la notation de crédit qui leur est attribuée. Les variations réelles ou prévues des notations des actions privilégiées peuvent aussi avoir une incidence sur le coût auquel la Société peut négocier ou obtenir du financement et, par conséquent, toucher les liquidités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

Les rendements de titres similaires influenceront sur la valeur de marché des actions privilégiées. En supposant que tous les autres facteurs demeurent constants, la valeur de marché des actions privilégiées devrait baisser à mesure que les rendements de titres similaires augmentent et augmenter à mesure que les rendements de titres similaires baissent. Les écarts par rapport au rendement des obligations du gouvernement du Canada, au taux des bons du Trésor et à d'autres taux d'intérêt de référence comparables pour des titres similaires peuvent avoir une incidence comparable sur la valeur de marché des actions privilégiées.

La valeur de marché des actions privilégiées peut aussi dépendre du prix du marché des actions ordinaires. Il est impossible de prévoir les cours auxquels les actions ordinaires se négocieront. Les cours auxquels les actions ordinaires se négocient sont influencés par les résultats financiers de la Société et par des facteurs politiques, économiques, financiers et autres complexes et interreliés qui peuvent avoir une incidence sur les marchés des capitaux dans leur ensemble, les Bourses où sont négociées les actions ordinaires et le segment de marché auquel participe la Société.

2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières

Comme la Société est une société de portefeuille, sa capacité de payer des dividendes et d'autres frais d'exploitation et intérêts ainsi que de s'acquitter de ses obligations dépend dans une large mesure de la réception de fonds suffisants de ses principales filiales, des rendements générés par ses placements, de sa capacité de mobiliser des capitaux additionnels et de la valeur de ses activités et actifs sous-jacents. Par conséquent, la probabilité que les porteurs d'actions privilégiées recevront des dividendes dépend considérablement de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales et sociétés affiliées de la Société, des principales entités dans lesquelles la Société investit ainsi que de ses activités et actifs sous-jacents. Le paiement d'intérêts et de dividendes à la Société par certaines de ces principales filiales ou entités est aussi assujéti à des restrictions législatives et réglementaires, qui exigent le respect de normes en matière de solvabilité et de capital par ces entités.

3. Notation de crédit des actions privilégiées

La notation de crédit des actions privilégiées qui s'applique aux actions privilégiées de la Société est une évaluation effectuée par DBRS Limited (« DBRS ») de la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières. La notation repose sur certaines hypothèses concernant le rendement futur et la structure du capital future de la Société qui peuvent ou non refléter le rendement actuel ou la structure du capital actuelle de la Société. Des modifications à la notation des actions privilégiées peuvent avoir une incidence sur le prix du marché ou la valeur de marché ainsi que sur la liquidité des actions privilégiées. Rien ne garantit que la notation de crédit attribuée aux actions privilégiées demeurera en vigueur pendant une période donnée ou qu'elle ne sera pas abaissée ou complètement retirée par l'organisme de notation pertinent.

4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées

Les actions privilégiées ne sont pas assorties d'une date d'échéance ou de rachat fixe et elles ne sont pas rachetables au gré du porteur. La capacité d'un porteur de liquider ses actions privilégiées, le cas échéant, peut être limitée.

5. Restrictions relatives au versement de dividendes

Même si les actions privilégiées comportent des dividendes cumulatifs, la Société peut ne pas être en mesure, en vertu de la loi, de déclarer et de payer les dividendes prévus. La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités.

6. Restrictions relatives au rachat d'actions

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ou autrement acquérir certaines de ses actions si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

7. La Société peut racheter les actions privilégiées

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs au rendement des actions privilégiées. Si les taux en vigueur sont inférieurs au moment du rachat, un acheteur ne pourrait pas réinvestir le produit du rachat dans un titre comparable offrant un rendement effectif aussi élevé que celui des actions privilégiées faisant l'objet du rachat. Le droit de rachat de la Société peut avoir une incidence négative sur la capacité de l'acheteur à vendre les actions privilégiées à mesure que la date ou la période de rachat optionnelle approche.

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ses actions, quel que soit le nombre, si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés

Toutes les actions privilégiées de la Société pouvant être en circulation au moment d'une faillite ou d'une liquidation de la Société sont de rang égal. En cas d'insolvabilité ou de liquidation de la Société, les actifs de celle-ci doivent servir au remboursement de la dette, y compris la dette subordonnée et intersociétés, avant que des paiements sur les actions privilégiées soient effectués.

9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés

Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série C sera ajusté le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série A sera ajusté le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées à taux variable sera ajusté chaque trimestre. Dans chaque cas, il est peu probable que le nouveau taux de dividende soit le même que le taux applicable à la période précédente et il pourrait être inférieur.

10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable

L'ajustement du taux applicable à une action privilégiée à taux variable peut donner lieu à un rendement inférieur à celui d'une action privilégiée à taux fixe. Le taux applicable à une action privilégiée à taux variable fluctuera selon les variations du taux des bons du Trésor sur lequel il est fondé, lequel peut fluctuer à son tour et être influencé par un certain nombre de facteurs interreliés, dont des événements économiques, financiers et politiques qui échappent au contrôle de la Société.

11. Conversion d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs

Un placement dans les actions privilégiées à taux fixe ou les actions privilégiées à taux variable, selon le cas, peut devenir respectivement un placement dans les actions privilégiées à taux variable ou les actions privilégiées à taux fixe, sans le consentement du porteur, dans le cas d'une conversion automatique dans les circonstances décrites dans les prospectus simplifiés aux termes desquels les actions privilégiées ont été vendues. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux variable sera un taux variable ajusté chaque trimestre, en fonction du taux des bons du Trésor, lequel peut varier de temps à autre. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux variable en actions privilégiées à taux fixe, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux fixe sera, pour chaque période de cinq ans, un taux fixe établi en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada le trentième jour précédant le premier jour de cette période de cinq ans. De plus, il pourrait être interdit aux porteurs de convertir leurs actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, et inversement, dans certaines circonstances.

12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration

Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir de dividendes sur ces actions, à moins que le conseil d'administration de la Société en déclare. La déclaration de dividendes est à la discrétion du conseil d'administration, même si la Société dispose de fonds suffisants, déduction faite de ses passifs, pour en payer.

La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités. Les dettes de la Société comprennent celles contractées dans le cours normal de ses activités, les emprunts, y compris la dette intersociétés, et les montants, le cas échéant, qui sont dus par la Société aux termes de garanties à l'égard desquelles une demande de paiement a été formulée.

13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont généralement pas le droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf dans des circonstances limitées. Les porteurs d'actions privilégiées n'auront pas le droit d'élire le conseil d'administration de la Société.

Facteurs de risque propres aux actions privilégiées en circulation de Groupe Canaccord Genuity Inc.

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série A et de série B, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus simplifié daté du 16 juin 2011 de la Société.

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série C et de série D, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus simplifié daté du 2 avril 2012 de la Société.

Dividendes

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans close le 31 mars 2018 :

Trimestre	Dividendes	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/16	0,05 \$	28 août 2015	10 septembre 2015
T2/16	0,05 \$	20 novembre 2015	10 décembre 2015
T3/16	0,00 \$	Suspendu	
T4/16	0,00 \$	Suspendu	
T1/17	0,00 \$	Suspendu	
T2/17	0,00 \$	Suspendu	
T3/17	0,00 \$	Suspendu	
T4/17	0,10 \$	16 juin 2017	3 juillet 2017
T1/18	0,01 \$	1 ^{er} septembre 2017	15 septembre 2017
T2/18	0,01 \$	1 ^{er} décembre 2017	15 décembre 2017
T3/18	0,01 \$	2 mars 2018	15 mars 2018
T4/18	0,12 \$	22 juin 2018	3 juillet 2018

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions privilégiées pour la période de trois ans close le 31 mars 2018 :

Trimestre	Dividendes sur actions privilégiées de série A	Dividendes sur actions privilégiées de série C	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/16	0,34375 \$	0,359375 \$	18 septembre 2015	30 septembre 2015
T2/16	0,34375 \$	0,359375 \$	18 décembre 2015	31 décembre 2015
T3/16	0,34375 \$	0,359375 \$	18 mars 2016	31 mars 2016
T4/16	0,34375 \$	0,359375 \$	17 juin 2016	30 juin 2016
T1/17	0,34375 \$	0,359375 \$	16 septembre 2016	30 septembre 2016
T2/17	0,24281 \$	0,359375 \$	23 décembre 2016	3 janvier 2017
T3/17	0,24281 \$	0,359375 \$	17 mars 2017	31 mars 2017
T4/17	0,24281 \$	0,359375 \$	16 juin 2017	30 juin 2017
T1/18	0,24281 \$	0,31206 \$	15 septembre 2017	2 octobre 2017
T2/18	0,24281 \$	0,31206 \$	22 décembre 2017	2 janvier 2018
T3/18	0,24281 \$	0,31206 \$	16 mars 2018	2 avril 2018
T4/18	0,24281 \$	0,31206 \$	22 juin 2018	3 juillet 2018

Politique en matière de dividendes

La politique de dividende révisée de la Société qui est entrée en vigueur le 31 mars 2017 reflète l'engagement de cette dernière à remettre une partie du résultat aux actionnaires, compte tenu de la variabilité inhérente à ses activités, lesquelles sont touchées par la conjoncture générale sur les marchés des obligations et des actions, et du marché des actions dans des secteurs de croissance spécifiques. Dans le cadre de cette politique en matière de dividendes, la Société prévoit verser de 25 % à 50 % du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires chaque année. La politique est fondée sur un dividende trimestriel de 0,01 \$ par action ordinaire, qui sera déclaré et versé tous les trimestres à compter du quatrième trimestre de l'exercice 2017. À la fin de chaque exercice, le conseil examinera la situation du capital de la Société à la lumière du contexte de marché, selon les exigences en matière de répartition du capital pour ses priorités stratégiques, et déterminera si un dividende supplémentaire devrait être versé. Les dividendes supplémentaires, si la Société en déclare, peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre étant donné la nature du contexte d'exploitation de la Société et du besoin éventuel de conserver des liquidités dans le cadre de certaines occasions de croissance. Des dividendes devraient être déclarés et payés de façon continue, mais le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion. Tous les paiements de dividendes dépendront de la conjoncture économique générale, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de la Société ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration jugera pertinents.

Déclaration de dividende

Le 6 juin 2018, le conseil d'administration, conformément à la politique de dividende révisée entrée en vigueur le 31 mars 2017, a approuvé un dividende de 0,12 \$ par action ordinaire payable le 3 juillet 2018 aux actionnaires inscrits le 22 juin 2018. Ce dividende est composé d'un dividende trimestriel de base de 0,01 \$ et d'un dividende supplémentaire variable de 0,11 \$.

Le 6 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 3 juillet 2018 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 22 juin 2018.

Le 6 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,31206 \$ par action privilégiée de série C payable le 3 juillet 2018 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 22 juin 2018.

Description de la structure du capital

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et de deux catégories d'actions privilégiées, chacune étant d'un nombre illimité et pouvant être émises en série, dont 113 522 629 actions ordinaires, 4 540 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 d'actions privilégiées de série C étaient émises et en circulation en date du 31 mai 2018.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- a) déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- b) donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- c) assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

i. Actions privilégiées de série A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang, série A, à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, comme la Société l'a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans close le 30 septembre 2016. Depuis le 1^{er} octobre 2016 et pour une période prenant fin le 30 septembre 2021, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 3,885 %. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 15 septembre 2016, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

ii. Actions privilégiées de série C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série C, à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 juin 2017. À compter du 1^{er} juillet 2017, jusqu'au 30 juin 2022, les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,993 %. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série D »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 30 juin 2017, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donneront à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

Notations

Les actions privilégiées de série A et de série C de la Société sont notées Pfd-3 (faible) par DBRS.

Les notes de crédit de DBRS pour les actions privilégiées se situent sur une échelle de Pfd-1 à Pfd-5, soit l'éventail des titres notés de la qualité la plus élevée à la qualité la plus faible, chaque note étant divisée en sous-catégories « élevé » et « faible ». L'absence de la mention « élevé » ou « faible » indique que la note se trouve au « milieu » de la catégorie. Selon DBRS, les actions privilégiées notées Pfd-3 ont une qualité de crédit adéquate. La capacité de paiement des dividendes et du capital est jugée acceptable, mais les entités qui se trouvent dans cette catégorie sont considérées comme étant plus vulnérables à la détérioration de la conjoncture financière et économique.

La Société comprend que la notation est fondée, entre autres, sur l'information que la Société fournit à DBRS et sur l'information que DBRS obtient de sources accessibles au public. Les notes de crédit que DBRS attribue aux actions privilégiées de la Société ne constituent pas une recommandation d'acheter, de conserver ou de vendre ces instruments puisque ces évaluations ne portent pas un jugement sur le cours du marché ou le caractère approprié de titres pour un investisseur particulier. Rien ne garantit que les notes de crédit demeureront en vigueur pendant une période donnée ni qu'elles ne seront pas éventuellement révisées ou retirées entièrement par une agence de notation si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Il se pourrait que les notes de crédit attribuées aux actions privilégiées de la Société ne reflètent pas l'incidence potentielle de tous les risques sur la valeur de ces instruments, y compris le risque de marché ou d'autres facteurs dont il est question dans la présente notice annuelle.

La Société a payé à DBRS les frais habituels pour l'attribution de la note de crédit présentée ci-dessus.

Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions de la Société

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionnariat d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières est assujéti à certaines restrictions. Pour permettre à la Société et à ses filiales de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions résumées ci-après. Ce résumé est fourni à titre informatif uniquement et ne saurait remplacer les statuts eux-mêmes.

La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire réel et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.

La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'actions et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :

- a) une personne détient à titre de propriétaire réel ou contrôle, directement ou indirectement, une « participation importante » dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes;
- b) une personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert, ou qui souhaite exercer, personnellement ou par fondé de pouvoir, des droits de vote, refuse de signer et de délivrer, à l'égard de sa propriété réelle d'actions de la Société, une déclaration ou d'autres renseignements raisonnablement nécessaires pour aider les administrateurs à prendre leurs décisions en vertu des statuts; ou
- c) les administrateurs ont établi, sur la foi de la déclaration ou des renseignements fournis par une personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert, ou qui souhaite exercer des droits de vote, que ladite personne peut détenir ou contrôler, directement ou indirectement, une « participation importante » dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes.

À ces fins, une « participation importante » se rapporte à une participation définie par diverses autorités de réglementation en valeurs mobilières (y compris la Bourse de Toronto, Bourse de croissance TSX Inc., la Bourse de Montréal Inc. et l'Autorité des marchés financiers au Québec) qui n'exige aucun préavis ni aucune approbation. Ces participations correspondent notamment et tout au moins à la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes rattachés à la totalité des titres avec droit de vote de la Société; ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société; iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Genuity (filiale en propriété exclusive de la Société) ou à d'autres descriptions similaires.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des activités de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Étant donné que la Société est la société mère de Canaccord Genuity Limited et d'autres filiales qui sont régies par la Financial Conduct Authority (« FCA ») au Royaume-Uni, la loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôleurs et contrôlés proposés de ces filiales l'obligation d'obtenir l'approbation de la FCA avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). En ce qui a trait à Canaccord Genuity Limited et aux autres filiales régies par la FCA, un « contrôlant » est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions ou droits de vote de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionariat dans la Société.

Des obligations et des infractions similaires existent en vertu des lois d'Australie, de Dubaï, de Singapour, de Hong Kong et de Jersey, Guernesey et l'île de Man aux îles de la Manche relativement aux filiales de la Société qui sont réglementées par les autorités en valeurs mobilières et en instruments à terme dans ces territoires.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Marché des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, sous le symbole « CF ». Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.A ». Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.C ».

Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume de négociation mensuel pour les actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto. Les prix et le volume se fondent sur les montants présentés provenant de TSX InfoSuite.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Mars 2018	7,49 \$	6,52 \$	6 861 232
Février 2018	6,85	5,50	7 901 041
Janvier 2018	6,85	5,76	6 250 538
Décembre 2017	5,91	4,49	2 426 506
Novembre 2017	4,80	4,08	3 202 202
Octobre 2017	4,66	4,27	1 821 534
Septembre 2017	4,79	4,26	3 472 739
Août 2017	6,50	4,69	3 455 463
Juillet 2017	6,68	5,18	3 456 379
Juin 2017	5,42	4,39	7 525 611
Mai 2017	5,09	4,17	1 475 381
Avril 2017	5,31	4,68	2 617 048

Le tableau qui suit présente la fourchette du cours des actions et le volume de négociation des actions privilégiées de série A et de série C à la Bourse de Toronto pour les périodes indiquées. Les prix et le volume se fondent sur les montants présentés provenant de TSX InfoSuite.

Mois	Série A			Série C		
	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Mars 2018	15,81 \$	15,00 \$	27 400	18,71 \$	17,86 \$	46 335
Février 2018	15,76	15,20	72 980	18,40	18,00	36 435
Janvier 2018	16,02	14,75	119 043	18,79	17,61	105 265
Décembre 2017	15,08	14,52	77 953	18,15	17,59	59 255
Novembre 2017	15,10	14,80	79 663	18,33	17,76	45 550
Octobre 2017	15,10	14,40	95 796	18,15	17,38	63 519
Septembre 2017	14,74	14,12	52 882	17,91	17,33	44 672
Août 2017	14,80	14,20	74 179	18,33	17,50	60 660
Juillet 2017	14,81	13,82	41 533	18,37	17,30	48 224
Juin 2017	14,20	13,25	69 121	17,64	16,92	94 052
Mai 2017	13,82	13,11	77 952	17,58	16,90	52 214
Avril 2017	14,95	13,61	98 618	18,14	17,51	47 444

Titres bloqués

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes étaient bloquées au 31 mars 2018 ou font l'objet de restrictions contractuelles qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage ou de restrictions contractuelles, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions contractuelles	Pourcentage des actions diluées en circulation	À être libérées au cours de l'exercice		
			2019	2020	2021 ou après
Blocage en vertu du régime des employés	654 322	0,53 %	653 289	689	344
Placement privé	4 582 592	3,69 %	2 291 294	2 291 298	-

Le « blocage en vertu du régime des employés » constitue l'ensemble des actions qui ne pouvaient pas être négociées et qui étaient détenues en raison du programme de maintien en fonction et des contrats d'emploi pour les employés de la Société au 31 mars 2018. Les actions sont bloquées et libérées selon les modalités énoncées dans des conventions individuelles.

Dans le cadre du placement privé, la Société a émis 6 876 824 actions ordinaires qui sont soumises à une période de détention, et un tiers des actions ordinaires émises à un acquéreur deviendra entièrement négociable à chaque anniversaire de la date de clôture du premier placement privé (soit le 17 juin 2016).

Administrateurs et dirigeants

Nom, fonction et actionnariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur de la Société, le nom, la municipalité de résidence, le poste, la période de service et la principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 2 août 2018) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
CHARLES N. BRALVER ^{1,2} Westport, Connecticut Administrateur	Administrateur de sociétés et conseiller	2010
MASSIMO C. CARELLO ^{2,7} Londres, Angleterre Administrateur	Administrateur de sociétés et investisseur privé dans des sociétés ouvertes	2008
DANIEL J. DAVIAU ³ Toronto, Ontario Président, chef de la direction et administrateur	Chef de la direction de la Société et de La Corporation Canaccord	2015
KALPANA DESAI ¹ Hong Kong Administratrice	Administratrice de sociétés et conseillère	2014
MICHAEL D. HARRIS ^{1,4} East York, Ontario Administrateur	Conseiller d'affaires principal de Fasken Martineau DuMoulin LLP	2004
DAVID J. KASSIE ⁵ Toronto, Ontario Président-directeur du conseil et administrateur	Président-directeur du conseil d'administration de la Société et du Groupe Canaccord Genuity	2010
TERRENCE A. LYONS ^{1,2,6} Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur principal	Administrateur de sociétés et conseiller	2004
DIPESH J. SHAH ² Londres, Angleterre Administrateur	Administrateur de sociétés	2012

1) Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.

2) Membre du comité d'audit.

3) M. Daviau a été nommé chef de la direction de la Société en date du 1^{er} octobre 2015. M. Daviau a été administrateur de Concave Holdings Inc. jusqu'au 4 février 2011, lorsque la Société a déposé une cession en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Le 6 septembre 2011, un syndic de faillite a été nommé et une vente à condition et une ordonnance de dévolution ont eu lieu relativement à la faillite.

4) M. Harris était administrateur de Grant Forest Products Inc. Le 25 juin 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») à l'égard de Grant Forest Products Inc. M. Harris est resté administrateur de Grant Forest Products Inc. jusqu'au 30 juin 2010 afin d'aider à la réalisation ordonnée de l'arrangement en vertu de la LACC.

5) M. Kassie était président du conseil d'administration et administrateur de SkyPower Corporation au moment où, le 12 août 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la LACC à l'égard de SkyPower Corporation. La réalisation des biens de la société (désormais appelée Interwind Corp.) est en cours et, à ce jour, aucun paiement n'est en souffrance à l'égard des créanciers. M. Kassie était aussi administrateur d'ACE Aviation Holdings Inc. au moment où, le 25 avril 2012, les actionnaires ont adopté une résolution approuvant la liquidation de la société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le processus de liquidation est toujours en cours.

6) M. Lyons était administrateur et chef de la direction de FT Capital Ltd. (FT Capital), laquelle était sous le coup d'une interdiction, en juillet et en août 2003, d'effectuer des transactions sur valeurs au Manitoba, en Ontario et au Québec pour avoir omis de déposer ses états

financiers depuis l'exercice clos le 31 décembre 2002. FT Capital a été liquidée et dissoute le 30 juin 2009 et M. Lyons a cessé d'être administrateur. Jusqu'au 1^{er} janvier 2014, M. Lyons était aussi administrateur de Royal Oak Ventures Inc. (« Royal Oak »), laquelle était sous le coup d'une interdiction d'effectuer des transactions sur valeurs en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec pour avoir omis de déposer ses états financiers depuis l'exercice clos le 31 décembre 2003. M. Lyons a été élu au conseil d'administration de FT Capital et Royal Oak principalement en raison de sa précieuse expérience et de ses compétences en matière de restructuration financière dans un contexte d'insolvabilité.

7) M. Carello ne se représentera pas à l'élection qui aura lieu à l'assemblée générale annuelle du 2 août 2018.

Sont présentés ci-après, pour chaque haut dirigeant de la Société, outre David Kassie et Daniel Daviau, le nom, la municipalité de résidence, le poste et la principale fonction au cours des cinq dernières années.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années
JEFFREY BARLOW Boston, Massachusetts Président, Canaccord Genuity Inc. (États-Unis)	Président, Canaccord Genuity Inc. (depuis 2015); auparavant chef du financement de sociétés de Canaccord Genuity Inc.
PATRICK BURKE Toronto, Ontario Président, division des marchés des capitaux de Canaccord Genuity – Canada	Président, Marchés des capitaux Canaccord Genuity – Canada (depuis 2015); auparavant directeur général et co-chef d'Actions mondiales et Services-conseils de Scotia Capital
ALEXIS DE ROSNAY Londres, Angleterre Chef de la direction, Canaccord Genuity Limited (Royaume-Uni), vice-président directeur principal et chef mondial du financement de sociétés	Chef de la direction, Canaccord Genuity Limited (depuis 2012); vice-président directeur principal et chef mondial du financement de sociétés (depuis 2015); auparavant co-chef du financement de sociétés de Lazard au Royaume-Uni et vice-président du conseil de Lazard International (banque d'investissement)
DAVID ESFANDI Londres, Angleterre Chef de la direction, Canaccord Genuity Wealth Limited (Royaume-Uni)	Chef de la direction, Canaccord Genuity Wealth Limited; auparavant directeur général d'Ashcourt Rowan Asset Management (gestionnaire d'actifs)
MARCUS FREEMAN Toorak, Victoria, Australie Directeur général et chef de la direction, Canaccord Genuity (Australia) Limited	Directeur général et chef de la direction, Canaccord Genuity (Australia) Limited (anciennement Canaccord BGF Limited et BGF Holdings Ltd.)
DVAI GHOSE Toronto, Ontario Chef de la recherche sur les actions et chef du développement stratégique	Chef du développement stratégique (depuis 2017); chef mondial de la recherche sur les actions, Groupe Canaccord Genuity (depuis 2015); auparavant chef de la recherche sur les actions au Canada, La Corporation Canaccord Genuity
DON MACFAYDEN Vancouver, Colombie-Britannique Vice-président à la direction et chef des finances	Vice-président à la direction et chef des finances, Groupe Canaccord Genuity Inc. (depuis 2017); auparavant vice-président principal, Finances, Groupe Canaccord Genuity Inc.; reprise des fonctions de chef des finances de Canaccord Genuity LLC
MARTIN MACLACHLAN Toronto, Ontario Chef des affaires juridiques et secrétaire	Chef des affaires juridiques, vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire, Groupe Canaccord Genuity Inc. et La Corporation Canaccord Genuity

ADRIAN PELOSI Toronto, Ontario Chef de la gestion des risques et trésorier	Chef de la gestion des risques (depuis 2017) et trésorier; auparavant vice-président principal, Risques, Groupe Canaccord Genuity Inc. et la Corporation Canaccord Genuity Corp. (depuis 2016); vice-président principal, Risques et audit interne, Groupe Canaccord Genuity Inc. et La Corporation Canaccord Genuity (2014-2016); auparavant vice-président, Gestion des risques d'entreprise
STUART RAFTUS Toronto, Ontario Président, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity, et chef de l'administration	Vice-président à la direction et chef de l'administration (depuis 2015), président, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (depuis 2014); auparavant président et chef de l'exploitation de Beacon Securities Limited (courtier en valeurs mobilières)
NICK RUSSELL Londres, Angleterre Vice-président principal, Finances	Vice-président principal, Finances (depuis 2017) et chef des finances de Canaccord Genuity Limited
MARK WHALING Rye, New York Chef des ventes et de la négociation	Chef mondial des ventes et de la négociation (depuis 2015); chef mondial des ventes et de la négociation d'actions (2012-2015); auparavant président de Collins Stewart LLC et chef des valeurs mobilières aux États-Unis

Au 31 mai 2018, les administrateurs de la Société et hauts dirigeants de la Société susmentionnés, collectivement, détenaient à titre de propriétaires réels ou contrôlaient, directement ou indirectement, un total de 10 573 300 actions ordinaires, soit 9,3 % des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.

Conflits d'intérêts

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de la Société peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels la Société, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel la Société exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de la Société. En outre, certains administrateurs de la Société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

Poursuites

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2018, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a constitué des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de celles-ci par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des affaires, lesquelles, en date du 31 mars 2018, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

Certaines réclamations ont été invoquées contre la Société en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni par une société remplacée de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels fiscalement avantageux relatifs à un partenariat cinématographique, et elles pourraient être importantes si ces réclamations sont judiciairisées, que des réclamations additionnelles sont effectuées et que les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer que le succès de ces réclamations n'est ni probable et que ces dernières ne peuvent faire l'objet d'une estimation changent au cours de futures périodes. Le cas échéant, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision au titre d'un résultat défavorable qui pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société. L'investissement total par les clients de la Société à l'égard de ces produits est estimé à 10,4 millions \$ (5,8 millions £). Le report d'impôt total obtenu initialement par les clients de la Société à l'égard de ces produits lorsqu'ils les ont achetés entre 2006 et 2009 est estimé à 14,4 millions \$ (8,0 millions £). L'application conformément aux annonces de l'autorité fiscale du Royaume-Uni, l'issue de certaines procédures judiciaires portant sur l'imposition de produits similaires vendus par d'autres conseillers financiers et les règlements conclus avec l'autorité fiscale du Royaume-Uni par certains investisseurs se traduiront probablement par un montant d'impôt à payer supérieur au montant d'impôt initialement reporté pour les acheteurs de ces produits. L'excédent de l'impôt éventuel à payer sur le montant d'impôt initialement reporté pour les clients de la Société est estimé à 14,9 millions \$ (8,3 millions £). À la date des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il est impossible de déterminer l'issue probable des mesures d'application de la loi prises par l'autorité fiscale du Royaume-Uni à l'égard de cette affaire ainsi que la probabilité que la Société subisse une perte, ou le montant d'une telle perte, relativement aux réclamations déposées contre elle ou qui pourraient être déposées contre elle.

Une poursuite a été intentée en Alberta par un ancien client et d'autres personnes qui demandent le remboursement des pertes dans certains comptes, des frais d'administration, des intérêts et des coûts. Les faits reprochés comprennent un manquement au contrat et la négligence dans l'administration des comptes. Les dommages-intérêts réclamés dans le cadre de la poursuite s'élèvent à plus de 14 millions \$. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue probable de cette poursuite et une estimation fiable du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peuvent être déterminées à la date des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

La Société est codéfenderesse dans trois poursuites intentées en Colombie-Britannique et au Manitoba par un autre courtier en placements contre un certain nombre de ses anciens employés qui sont maintenant des employés de la Société dans ces provinces. Les réclamations visent notamment des dommages-intérêts pour atteinte intentionnelle aux rapports économiques et incitation à la rupture de contrat relativement au transfert d'importants portefeuilles de gestion du patrimoine de clients du demandeur à la Société. Les réclamations ne précisent pas le montant des dommages-intérêts. Bien que la Société et les employés défendeurs aient réfuté les allégations et entendent se défendre vigoureusement, l'issue de ces poursuites ne peut être prédite avec certitude et une estimation du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peut être déterminée à la date des présents états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Une poursuite a été intentée au Dubai International Financial Centre (« DIFC ») contre la Société et un codéfendeur réclamant 10 millions \$ US en dommages-intérêts contre les défendeurs relativement à une offre publique d'achat faite par une tierce partie aux États-Unis et l'utilisation du nom du demandeur par cette tierce partie. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue de cette poursuite ne peut être prédite avec certitude et une estimation du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peut être déterminée à la date des présents états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de ces lois et de leur mise en œuvre sont indéterminées, contradictoires et incertaines. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970* (le « Bank Secrecy Act ») et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (les « indications du FinCEN ») portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN). Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue des telles procédures s'avérait favorable pour la Société. La Société a déterminé que ces procédures sont peu probables et, par conséquent, n'a pas comptabilisé de provision à cet effet.

Intérêt des membres de la direction et autres dans des transactions importantes

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est décrit aux présentes, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, hauts dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une transaction ou une transaction envisagée qui a influé ou dont on peut raisonnablement croire qu'elle influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto.

Contrats importants

Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des activités, la Société n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

Experts

Les auditeurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont préparé le rapport des auditeurs indépendants figurant à la page 65 du rapport annuel de l'exercice 2018.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017 est le suivant :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Honoraires d'audit ¹	3 588 460 \$	3 637 560 \$
Honoraires liés à l'audit ²	87 500	965 109
Honoraires pour des services de fiscalité ³	670 813	636 751

- ¹⁾ Comprennent les audits légaux et réglementaires des filiales de tous les territoires où de tels audits sont exigés.
- ²⁾ Comprennent les travaux de comptabilité et de contrôle préalable à l'égard de questions diverses.
- ³⁾ Préparation et examen des déclarations portant sur l'impôt des sociétés et les taxes à la consommation. Comprennent aussi les travaux de consultation sur diverses questions liées à l'impôt des sociétés, y compris les honoraires de fiscalité relatifs aux acquisitions.

Comités

Comité d'audit

Le comité d'audit aide le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de la Société en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Le comité d'audit est actuellement composé de Terrence Lyons (président), Charles Bralver, Massimo Carello et Dipesh Shah. Chacun possède des compétences financières et chacun est indépendant de la direction au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le comité d'audit a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société, les rapports de gestion intermédiaires et annuels, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les méthodes comptables de la Société et de discuter de leur justesse avec la direction et les auditeurs externes de la Société;
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de la Société;
- d'examiner les plans des auditeurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de la Société et des tests à leur égard;
- de superviser les auditeurs externes de la Société, notamment en approuvant les modalités de leur mandat;
- de s'assurer que des politiques de gestion des risques adéquates sont en place afin de gérer les risques auxquels la Société est exposée.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-après.

Terrence (Terry) Lyons, IAS.A (président) est un administrateur de sociétés. Il est administrateur de plusieurs sociétés ouvertes et fermées, dont Sprott Resource Holdings Inc. (président du conseil) et Martinrea International Inc. M. Lyons est associé directeur à la retraite de Brookfield Asset Management, ainsi qu'ancien président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation, société acquise par AuRico Gold Inc. (maintenant Alamos Gold Inc.). Il a également été président du conseil d'administration de Eacom Timber Corporation, vendue à une société de capital-investissement, président du conseil d'administration de Westmin Mining, vice-président du conseil d'administration de Battle Mountain Gold et président du conseil de Polaris Materials Corporation.

M. Lyons est ingénieur civil (Université de Colombie-Britannique) et détient un MBA de l'Université de Western Ontario (1974). Il siège au conseil consultatif de la Richard Ivey School of Business et participe activement à des événements sportifs et caritatifs. Il a été gouverneur de la Fondation olympique canadienne, président du conseil de la Mining Association de la Colombie-Britannique, gouverneur et membre du comité de direction du B.C. Business

Council et administrateur de l'Institute of Corporate Directors (B.C.). En 2007, il a reçu la médaille INCO de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole en reconnaissance de ses services exceptionnels au sein du secteur minier.

En plus de siéger au conseil de Groupe Canaccord Genuity Inc., M. Lyons est administrateur des sociétés ouvertes Martinrea International Inc. et Sprott Resource Holdings Inc.

Charles N. Bralver est membre de la direction des services financiers et possède plus de 30 ans d'expérience en marchés des capitaux. M. Bralver a fondé le cabinet de consultation en gestion Oliver, Wyman & Co., dont il a été vice-président du conseil de gestion pendant plus de 23 ans, de 1984 à 2007, et où il s'est spécialisé en stratégie, en risques et en exploitation pour de grandes banques d'investissement, des gestionnaires d'actifs, des Bourses et d'autres services liés aux marchés. Il siège toujours au conseil consultatif principal d'Oliver Wyman et il est également conseiller principal pour le fonds de couverture Silverpoint Capital. M. Bralver a agi à titre de doyen associé principal de l'International Business and Finance à la Fletcher School of Law and Diplomacy de 2007 à 2010 et de conseiller stratégique pour Warburg Pincus LLC de 2007 à 2009. M. Bralver agit à titre d'administrateur de la Société et siège au comité de réception de la Fletcher School. M. Bralver a commencé sa carrière chez Booz Allen Hamilton. Il est citoyen américain et diplômé de la Fletcher School of Law and Diplomacy et du Dartmouth College.

En plus de siéger au conseil de Groupe Canaccord Genuity Inc., M. Bralver est administrateur de The Co-operative Bank p.l.c.

Massimo Carello est administrateur de sociétés et investisseur privé dans des sociétés ouvertes. M. Carello a été président du conseil et chef de la direction de Diners Club UK Ltd., de 2001 à 2004, et président du conseil et chef de la direction de Fiat UK Ltd., de 1990 à 2001. Il a été membre du comité des présidents de la Confederation of British Industry (CBI) de 1998 à 2003 et membre du comité européen de CBI. De 1998 à 2005, il a été vice-président de la chambre de commerce italienne au Royaume-Uni. Il est vice-président honoraire de CLIC Sargent, un important organisme caritatif de lutte contre le cancer au Royaume-Uni. De 1978 à 1990, avant de déménager au Royaume-Uni, M. Carello a été chef de la direction de Carello Lighting Group, l'un des plus importants fabricants européens d'appareils d'éclairage pour le secteur de l'automobile.

En plus de siéger au conseil de Groupe Canaccord Genuity Inc., M. Carello est administrateur de la société ouverte Canadian Overseas Petroleum Limited. Jusqu'en 2010, il a également été administrateur et membre du comité d'audit d'Uranium One Inc. et jusqu'en 2016, il a été administrateur d'Orsu Metals Corporation.

Dipesh Shah, officier de l'Ordre de l'Empire britannique (O.B.E.), fellow de la Royal Society of Arts (F.R.S.A.), est président du conseil d'administration de Notting Hill Genesis et de la Genesis Housing Association, et administrateur des conseils d'administration de The Crown Estate et des deux Fonds européens 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures (le « Fonds Marguerite de l'UE I » et le « Fonds Marguerite de l'UE II » pour lesquels il est président du comité de placement). Il est également fiduciaire du British Youth Opera et gouverneur de la Merchant Taylors' School.

M. Shah était auparavant chef de la direction de la UK Atomic Energy Authority et de plusieurs grandes entreprises au sein de BP Plc, où il a été membre de la direction pendant plus d'une décennie et, plus récemment, chef mondial des acquisitions et dessaisissements. M. Shah était notamment président du conseil de Viridian Group plc, de HgCapital Renewable Power Partners LLP et de l'Association européenne de l'industrie photovoltaïque. Il a été administrateur indépendant principal et président du comité de rémunération de JKN Oil & Gas Plc de 2008 à 2015, administrateur indépendant principal et président du comité des mises en candidature d'Equus Petroleum Plc de 2013 à 2016 et administrateur de Thames Water de 2007 à août 2017 et du Cavendish Fluor Partnership de 2014 à août 2017. De plus, il a été administrateur de plusieurs entreprises importantes, dont Babcock International Group Plc et Lloyd's of London, le marché d'assurance. Il a également été membre du Comité consultatif du gouvernement britannique sur l'énergie renouvelable de 1994 à 2002. Il assumait auparavant les fonctions d'économiste en chef de BP Oil UK.

M. Shah est né en Inde et a grandi en Ouganda. Il est diplômé de l'Université de Londres, de l'Université de Warwick et du programme en gestion de la Harvard Business School. Il a été nommé officier de l'Ordre de l'Empire

britannique (O.B.E.), dans le cadre des honneurs de 2007, et il est membre à vie de la Royal Society of Arts (F.R.S.A.).

Actuellement, M. Shah n'est administrateur d'aucune autre société ouverte.

Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Présentement, le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est composé de Michael Harris (président), Charles Bralver, Kalpana Desai et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de la Société;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité sont décrites ci-après.

Michael Harris, IAS.A (président) est président de son propre cabinet de services-conseils, Steane Consulting Ltd., et, à ce titre, il agit comme consultant auprès de diverses sociétés canadiennes, dont Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Avant de se joindre à Fasken Martineau en septembre 2013, il était conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell à Toronto.

M. Harris est né à Toronto en 1945 et a grandi à Callander et à North Bay, en Ontario. Avant d'être élu à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1981, il a été enseignant, commissaire et président d'école et entrepreneur dans la région de Nipissing. Le 8 juin 1995, M. Harris est devenu le 22^e premier ministre de l'Ontario après une victoire écrasante. Il a été réélu en 1999, devenant ainsi le premier premier ministre de l'Ontario à former un deuxième gouvernement majoritaire de suite en plus de 30 ans.

En plus de siéger au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, M. Harris a été administrateur du Manning Centre for Building Democracy et président honoraire des campagnes de sollicitation de fonds pour le centre hospitalier du district de North Bay, l'Université Nipissing et le Canadore College. M. Harris est également Senior Fellow de l'Institut Fraser et administrateur du New Haven Housing Centre. Il est titulaire d'une accréditation à titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

En plus de siéger au conseil de Groupe Canaccord Genuity Inc., M. Harris est administrateur des sociétés ouvertes Chartwell, résidences pour retraités (président), Colliers International Group Inc. (CIGI) et Routel Inc. (président).

Kalpana Desai, est administratrice de sociétés et conseillère. Elle compte plus de 25 ans d'expérience en consultation et en financement de sociétés internationales. De 2010 à 2013, elle a dirigé Macquarie Capital Asia, division de financement de sociétés du Groupe Macquarie, et a été administratrice directrice et membre du comité des activités mondiales de Macquarie Capital. Avant de se joindre au Groupe Macquarie en 2009, M^{me} Desai était chef du groupe des fusions et des acquisitions pour l'Asie-Pacifique et directrice générale principale de la division de financement de sociétés de Bank of America Merrill Lynch, située à Hong Kong, après s'être jointe à Merrill Lynch en 1998. Auparavant, M^{me} Desai a travaillé au sein des divisions de financement de sociétés de Barclays de Zoete Wedd (qui fait maintenant partie de Credit Suisse) et de J. Henry Schroder Wagg (qui fait maintenant partie

de Citibank), à Londres, après avoir amorcé sa carrière dans la division des services-conseils en services financiers de PricewaterhouseCoopers.

De 2007 à 2014, M^{me} Desai a fait partie du groupe d'experts sur les offres publiques d'achat et les fusions de la Securities and Futures Commission de Hong Kong.

M^{me} Desai est née au Kenya et a fait ses études au Royaume-Uni. Elle a vécu à Hong Kong de 1997 à 2017 et elle vit maintenant au Royaume-Uni. Elle détient un baccalauréat ès sciences avec distinction de la London School of Economics and Political Science et est membre associée de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales.

En plus de siéger au conseil de Groupe Canaccord Genuity Inc., M^{me} Desai est administratrice indépendante de Janus Henderson Group plc, qui est cotée aux bourses de New York, de Londres et d'Australie.

Charles N. Bralver – se reporter au profil présenté dans la rubrique « Comité d'audit ».

Terrence A. Lyons – se reporter au profil présenté dans la rubrique « Comité d'audit ».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Web de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction visés et la dette des administrateurs et des membres de la haute direction, les principaux porteurs de titres de la Société et les titres pouvant être émis en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions, se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

Annexe A – Charte du comité d’audit

(Telle qu’elle a été approuvée par le comité d’audit le 27 janvier 2005 et modifiée le 22 mai 2012, le 6 novembre 2012 et le 4 février 2015.)

1. MANDAT

Le comité d’audit du conseil d’administration de la Société (le « conseil ») a pour mandat premier d’aider le conseil à superviser la présentation de l’information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l’examen des états financiers et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l’examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l’intégrité de la présentation de l’information financière de la Société;
- c) l’approbation des politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d’approbation appropriés à l’égard des décisions et autres automatismes régulateurs liés à la gestion des risques;
- d) l’assurance que des politiques de gestion des risques de la Société sont en place, y compris le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque lié à la réglementation et le risque juridique, ainsi que le risque de réputation; et
- e) la surveillance de l’indépendance et du rendement des auditeurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des auditeurs externes directement au conseil.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ

2.1 Le comité d’audit doit être composé d’au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité d’audit doit être indépendant. Un membre du comité d’audit est indépendant s’il n’a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s’entend d’une relation qui, de l’avis du conseil d’administration de l’émetteur, pourrait raisonnablement entraver l’exercice du jugement indépendant d’un membre du comité¹.

2.3 Chaque membre du comité d’audit doit avoir des compétences financières, ce qui s’entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d’états financiers qui présentent des questions comptables d’une ampleur et d’un degré de complexité comparables dans l’ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu’elles seront soulevées par les états financiers de l’émetteur².

2.4 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité d’audit pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.5 Le conseil nommera aussi un président du comité d’audit (le « président du comité d’audit ») pour un mandat de un an. Le président du comité d’audit peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.6 Un membre du comité d’audit peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil pourra tout poste vacant au sein du comité d’audit par la nomination de l’un des membres du conseil.

¹) Règlement 52-110 (*Comités d’audit*), paragraphe 1.4.

²) Règlement 52-110 (*Comités d’audit*), paragraphe 1.5.

3. RÉUNIONS

3.1 Le comité d'audit se réunira au moins quatre fois par année. Le président du comité d'audit peut, s'il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité d'audit aura quorum si une majorité des membres sont présents.

3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité d'audit par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité d'audit fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des auditeurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers, doivent être transmis aux membres du comité d'audit de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les auditeurs de la Société seront informés du nom des membres du comité d'audit et recevront un avis de convocation aux réunions du comité d'audit auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité d'audit consignant les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux auditeurs externes.

4. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité d'audit :

Auditeurs externes

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les auditeurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant l'audit annuel effectué par les auditeurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux auditeurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des auditeurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les auditeurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les auditeurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que d'audit à être fournis à la Société par les auditeurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

États financiers et information financière

- h) examinera les états financiers annuels audités de la Société, en discutera avec la direction et les auditeurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil;

- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;
- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les résultats, les communiqués sur les résultats annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité d'audit avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les auditeurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des auditeurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les auditeurs externes ont été mises en œuvre;

Systèmes de contrôle interne et d'information

- o) examinera avec les auditeurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les auditeurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers;
- s) discutera avec la direction et les auditeurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

Gestion des risques

- u) aidera la direction à identifier les principaux risques d'affaires de la Société (y compris le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque lié à la réglementation et le risque juridique, ainsi que le risque de réputation);
- v) examinera en collaboration avec la direction les politiques et procédures de la Société à l'égard de la détermination et de la surveillance des risques, notamment l'identification des nouveaux risques;
- w) approuvera au besoin des politiques élaborées et mises en œuvre afin d'apprécier les risques de la Société et de déterminer, d'évaluer et de gérer les risques importants auxquelles elle est exposée, et examinera ces politiques et procédures au moins une fois par année afin de s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes;
- x) sur une base régulière, surveillera la capacité à gérer des risques de la Société et obtiendra une assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société sont respectées;

Autres

- y) examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- z) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, à l'occasion, par le conseil.

5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

5.1 Le comité d'audit établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou à une question liée à l'audit.

5.2 Le comité d'audit veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à l'audit permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes de manière anonyme et confidentielle.

6. RAPPORTS

6.1 Le comité d'audit fera rapport au conseil :

- a) sur l'indépendance des auditeurs externes;
- b) sur le rendement des auditeurs externes et les recommandations du comité d'audit;
- c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des auditeurs externes;
- d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
- e) sur l'examen des politiques de gestion des risques, de la capacité à gérer des risques et de toute question importante relative à la gestion des risques;
- f) sur l'examen des états financiers annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
- g) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
- h) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société; et
- i) sur toute autre question importante sur laquelle le comité d'audit s'est penché.

7. POUVOIR DU COMITÉ

7.1 Le comité d'audit disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité d'audit peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.

7.2 Les auditeurs externes feront rapport directement au comité d'audit.